

Le « loto de la biodiversité » « pollué » par l'Autorité  
Nationale des jeux

Le « loto de la biodiversité » - Mission Nature -  
« pollué » par l'ANJ ...et quelques sénateurs

Déjà en 1933 une loterie pour la nature !: « dans la loi du 31 mai 1933 le ministre des Finances a inscrit dans l'article 136 qu'un décret fixera les conditions d'organisation d'une loterie dont le produit sera affecté à la caisse de solidarité contre les calamités agricoles. La renaissance de la loterie passe facilement à la chambre. Au Sénat les vieux arguments ressurgissent aussitôt , « procédés financiers indignes de finances saines », « décadence de la moralité »  
« (G.DESCOTILS et JC GUILBERT : « Le grand livre des loteries : histoire des jeux de hasard et France » L'Archipel, 1993,157 pages, citation page 38)

Proposé par le député Renaissance Jean-Marc ZULESI, Mission Nature - le nouveau jeu de grattage de la Française des jeux (FDJ) lancé en octobre - a été encadré de manière draconienne par l'Autorité Nationale des jeux (ANJ) avec de multiples mesures liberticides, comme l'avait déjà fait le régulateur pour le jeu citoyen, Mission Patrimoine. (confer notre article « Mission Patrimoine 2023, censurée par l'ANJ », les casinos.org 7 juillet 2023 ) Retour sur ce jeu écolo - « une idée noble sujette à controverse (\*) » - auquel Emmanuel MACRON a joué lors d'un déplacement dans le JURA ! - et qui déjà déjà rapporté 4 millions d'euros, selon Stéphane PALLEZ PDG de la FDJ. Les débats autour du loto de la biodiversité dévoile une nouvelle fois :

- =les contradictions de certains parlementaires sur la question des jeux de hasard et d'argent (JHA), notamment au Palais du Luxembourg
- =l'absence d'une Politique Des Jeux nationale cohérente, ambitieuse, redistributrice, décidée peu ou prou par

les joueurs, soucieuse de défendre les intérêts de *l'homo ludens*, et ceux de l'économie ludique, (qui vient d'être auscultée par la Cour des Comptes dans un rapport(\*\*) que nous analyserons de manière critique dans un prochain article.)

- =la dérive liberticide de l'autorité de régulation dirigée par Isabelle FAULQUE-PIERROTIN, qui bien entendu était contre cette nouvelle loterie. Plus globalement, entourée d'addictologues au sein de son Collège et sous la domination de la *doxa* du jeu pathologie maladie, le régulateur mène depuis plusieurs années une politique des jeux sanitaire, néo-prohibitionniste, bureaucratique... L'ANJ vient de publier un nouveau sondage sans doute très onéreux (réalisé par *Pricewaterhouse*) consacré aux jeux d'argent en ligne illégaux, sur lequel nous reviendrons de manière critique dans une prochaine contribution. Car comme l'a souligné Yann DUVERT dernièrement dans les *Échos*(\*\*\*) : « *par nature une offre illégale est difficile à mesurer, y compris sur internet* » Et nous ajouterons « *notamment sur internet* » Quelle valeur scientifique accordée à cette étude payée et instrumentalisée par l'ANJ pour « *faire l'opinion* », influencer « les politiques », les médias... au moment même où certains s'interrogent logiquement sur une légalisation des casinos et des machines à sous sur internet, pour en finir avec les sites illégaux ? On peut s'interroger. Par ailleurs, deux addictologues membres du Collège de l'ANJ, ont publié en septembre une tribune provocatrice dans le *Figaro*, là aussi pour « influencer l'opinion », « faire peur aux politiques » : « *Élargir les jeux d'argent en ligne, c'est encourager une drogue* » !(\*\*\*) Dans ce pamphlet, les casinos et les machines à sous sur internet, sont qualifiées de « *crack-cocaines des jeux d'argent* » ! Là aussi, face à de tels propos propagandistes qui ne font pas avancer les sciences du jeu, nous rédigerons prochainement une analyse.

Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN

*Sociologue, université Lumière Lyon 2, centre Max Weber  
UMR 5283*

décembre 2023

---

(\*) expression du site internet CIDJ.com #infojeunesse = 25/10 : Maxence SAQUET : « Loto de la biodiversité : une idée noble sujette à controverse »)

(\*\* ) »LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD : UN SECTEUR EN MUTATION, DES ENJEUX DE RÉGULATION », cour des comptes, Septembre 2023 , 115 pages

(\*\*\*) Yann DUVERT, les Échos du 4/12 page 17 : « jeux d'argent : les chiffres préoccupants du marché illégal »

(\*\*\*\*) Figaro Vox du 21/9/2023 repris dans les casinos.org du 21/9

-----

### Résumé =

- En octobre 2022, le Palais du Luxembourg a débattu de manière polémique, réductrice, idéologique... sur le « loto de la biodiversité », un jeu citoyen proposé par le député Jean-Marc ZULESI. Nommé Mission Nature, ce jeu de grattage à 3 euros ( gain maximal 30 000 euros) a déjà rapporté 4 millions, selon Stéphane PALLEZ responsable de la Française des jeux (FDJ) (1). Ce nouveau jeu a été lancé en octobre 2023 (2)... malgré Isabelle FAULQUE PIERROTIN. Sortant de son devoir de réserve, farouchement contre ce jeu dès le départ, la Présidente de l'ANJ a affirmé de manière subjective et spéculative « que ce loto était trop addictif pour les jeunes » (3) Quelques mois auparavant, en février 2023, hésitante, peu convaincante lors de son audition devant la commission des finances du Sénat, elle avait déclaré : ce jeu « crée une situation un tout petit peu curieuse » (4) Entourée d'addictologues au sein de son Collège - et au regard de la politique menée depuis qu'elle dirige l'ANJ sous la domination objective » intellectuelle, idéologique... de la doxa du jeu pathologie - l'ex-responsable de la CNIL a néanmoins autorisé Mission Nature, le 22 juin pour l'exploitation dans le réseau physique de l'opérateur historique (5), le 21 septembre pour l'exploitation sur internet (6). Ce qui a permis à Emmanuel MACRON - ironie de (la petite) histoire mais cela peut faire sens - de jouer à Mission Nature dans un Bar PMU de Moirans en Montagne dans le JURA ! Lors d'un déplacement dans cette belle région de France, à l'occasion du lancement du programme « un arbre, un élève », le Président s'est arrêté au café de la Poste de Moirans (7) (annexe 10) pour boire un petit noir ...et jouer ! Parfois dans la rubrique « insolite », la presse a largement rendu compte de cette anecdote... qui n'en n'est peut-être pas une (La Montagne, 25/11 : » Insolite : visite dans le Jura, Emmanuel MACRON s'arrête prendre un café et gagne au Loto de la biodiversité »)

- Mais en fixant des conditions d'exploitation draconiennes, ubuesques, kafkaïennes, longues (8) et tatillonnes, le régulateur prend le risque de mettre le loto écolo en péril, avant même qu'il ne trouve sa vitesse de croisière. Sur ce registre « des jeux citoyens », la Présidente de l'ANJ dans sa réponse au dernier rapport de la Cour des comptes sur les jeux sorti en septembre (9), a enfoncé le clou de manière ubuesque en précisant : « s'agissant des jeux fondés sur une cause d'intérêt général (...) l'ANJ « rejoint une piste (...) qui consisterait à soutenir financièrement ces causes en leur affectant une partie de la fiscalité des jeux, sans pour autant faire état de ce soutien dans la politique promotionnelle dévolue à ces jeux ou sans qu'un lien direct soit fait entre un ou des jeux et la cause concernée. » (10) Face à de tels propos, qui pousse l'hypocrisie bureaucratique à son paroxysme le plus absurde, il est grand temps qu'une rupture épistémologique et démocratique soit introduite dans le champ ludique, pour recadrer et remettre à leur place ces quelques personnes à Paris qui - dans ce domaine comme dans d'autres\* - veulent décider dans le moindre détail de la vie des Français, de manière autoritaire et insidieuse.

\*Par exemple dans le domaine du prix du vin. Récemment un sénateur socialiste, aidée par la doxa de certains addictologues, a voulu pénaliser les Français qui n'ont pas les moyens d'acheter des vins de qualité... comme ceux que boivent les sénateurs au restaurant du Palais du Luxembourg ! « A l'occasion de l'examen du budget 2024, plusieurs sénateurs entendent s'attaquer au prix de l'alcool, pour imposer un prix minimum. Notamment le sénateur (apparenté PS) Bernard JOMIER, sénateur de Paris, médecin de profession, A ses côtés, deux spécialistes viennent appuyer l'idée de ce prix minimum notamment Bernard BASSET ». Le président d'Addictions France précise tranquillement sans se rendre de l'énormité de ses propos : « cette mesure « s'appliquerait aussi aux cubis ». Les cubis les moins chers coûtent 9 euros pour 5 litres, Après application du prix unitaire minimum, ce même cubi passerait à 23,30 euros. Soit une augmentation de 149 %, « L'article précise de manière un peu sadique: « Cela ne touche pas les vins de prestige, de qualité » (11) Pas certain que cette mesure - que certains pourraient qualifier de honteuse - fasse baisser l'alcoolisme. Par contre, elle sanctionnera fortement les millions de français qui ont déjà réduit leur consommation de vin à cause du prix ( confer : « Inflation : les Français boivent moins de vin et l'achètent moins cher (...) Selon NielsenIQ, ce produit

*subit les effets de l'inflation, comme tous les autres produits alimentaires. (Le progrès 7 avril 2023, confer annexe 14)*

- D'évidence, les millions de joueurs (plus de 30 millions de Français) devraient être peu ou prou les décideurs d'une politique des jeux nationale simplifiée, lisible, transparente qui renoue avec son histoire, ne prenne pas les citoyens pour des imbéciles (comme le fait en permanence l'ANJ), défende l'intérêt général et les intérêts des joueurs, uniques financeurs d'une économie ludique prospère... mais qui risque un jour de l'être beaucoup moins, si l'État laisse faire le régulateur, certains addictologues et la doxa du jeu pathologie maladie. Ce lobby très influent, agite depuis des années le chiffon rouge de l'addiction, instrumentalise les statistiques, qu'il produit souvent lui-même, ou en achetant des sondages surdéterminés qu'il a contribué à construire, comme le fait très fréquemment l'ANJ, pour faire peur aux « politiques » et les désinformer. En quête d'argent, de postes, de subventions..., à la recherche de nouveaux « clients », de nouveaux « patients », ce groupe de pression qui a des liaisons incestueuses avec l'industrie pharmaceutique, est prêt à toutes les provocations dans les médias, à toutes les instrumentalisations, pour continuer à construire l'usine à gaz du *business du jeu compulsif*, une maladie qui curieusement a du mal à trouver ses malades (12). Dernièrement deux membres du Collège de l'ANJ - dont Jean-Michel COSTE 1<sup>o</sup> signataire - ont publié une tribune collective propagandiste intitulée : « *Élargir les jeux d'argent en ligne, c'est encourager une drogue* » (13) Les auteurs de ce pamphlet, qualifient les casinos en ligne et les machines à sous, de « *crack-cocaïnes des jeux d'argent* » (14)

-----

Introduction = Le Loto du Patrimoine, qui a servi de modèle au loto de la biodiversité, connaît un succès renouvelé depuis 4 ans.

A l'initiative du député Renaissance Jean-Marc ZULESI, le projet de « loto de la biodiversité » pour contribuer à financer l'Office Français de la Biodiversité (OFB) par un Loto dédié, a été piloté par Christophe BECHU (le ministre de la Transition Écologique) et soutenu par la secrétaire d'État chargée de la Biodiversité, Sarah EL HAIRY. Calqué sur le modèle de Mission Patrimoine créé en 2017 pour aider la

Fondation du patrimoine, ce nouveau jeu de grattage à 3 euros distribué par la Française des jeux, devrait rapporter 10 à 15 millions d'euros. Les fonds récoltés seront investis dans la protection de sites naturels en danger, tels des étangs pollués, des zones où les espèces sont menacées... Les citoyens pourront voter pour les missions qu'ils souhaitent financer via une plateforme (annexe 11)

Lors de l'examen du budget 2023, différents sénateurs se sont opposés avec une curieuse virulence ( parfois de manière hypocrite et contradictoire) à ce nouveau jeu. On peut s'interroger. Pourquoi autant d'acrimonie et de propos vindicatifs, contre un jeu écolo dans l'air du temps, qui épouse une problématique contemporaine forte : la diversité biologique de la nature animale et végétale, la restauration de l'environnement ? L'initiative apparaît originale, astucieuse, sérieuse. Le Loto du Patrimoine qui a servi de modèle, connaît un succès renouvelé depuis 4 ans.

Associé à une figure médiatique emblématique (Stéphane BERN), comme aurait pu l'être Mission Nature(15) les médias nationaux et régionaux parlent beaucoup chaque année des nombreux « sites » restaurés dans les territoires grâce à Mission Patrimoine, avec comme point d'orgue la journée européenne du patrimoine et ses lotos dédiés. Initiative Présidentielle à laquelle participe activement le Ministère de la Culture, le Loto du Patrimoine a prouvé son efficacité pour réparer, entretenir, conserver, un grand nombre de sites patrimoniaux. Et la tâche est immense. Simplement en ce qui concerne les cathédrales, basiliques et temples, il y a 100 000 édifices religieux en France. 5000 sont en souffrance, 500 en péril (confer sur France 3 à 23 H le 13/12, le documentaire d'Adrien GAVAZZI : « Les héros du patrimoine »)

Les acteurs et administrations en charge de Mission Patrimoine, ont eu l'intelligence de donner à cette notion de « sites » une acceptation historique, culturelle, géographique et professionnelle très large. Cela a grandement renforcé l'aura et la notoriété de ce jeu au niveau du grand public, sa pertinence culturelle au niveau des collectivités territoriales, sa visibilité dans la presse locale. Mission Patrimoine est un succès. Il donne une image positive des JHA, qui renouent ainsi avec leur riche histoire philanthropique. Et c'est tout à la fois cette filiation entre le passé et le présent et les finalités de ce jeu citoyen, que veut censurer l'ANJ. Malgré cela ( ou à cause de ce succès) le régulateur - sous la domination de la doxa du jeu pathologie et des addictologues présents au sein de son collègue - multiplie avec obstination les mesures liberticides contre le loto du patrimoine pour endiguer son succès populaire, assécher cette manne ludique qui permet chaque année de restaurer toujours plus de sites. A force, pas impossible qu'Isabelle FAULQUE

PIERROTIN réussisse à détruire ce jeu, comme la doxa du jeu pathologie maladie et une petite association parisienne ont mis à mort Rapido il y a quelques années, aidée il est vrai par certains hommes politiques. En attendant, il sera intéressant de regarder les résultats 2023 de Mission Patrimoine, pour savoir s'il a autant de succès, depuis que l'ANJ a interdit toute publicité pour ce jeu, multipliant les mesures néo prohibitionnistes et imposant à la FDJ des conditions kafkaïennes pour l'exploiter( confer les nombreux articles que nous avons consacré Mission Patrimoine (16)).

-----

### Le Palais du Luxembourg vent debout contre le loto écolo

Malgré le succès de Mission Patrimoine, qui aurait pu servir de modèle à Mission Nature, de nombreux parlementaires étaient vent debout contre ce jeu :

- Jean-François HUSSON, rapporteur général LR du budget, jugeant le loto de la biodiversité « irresponsable ». Le sénateur de Meurthe et Moselle appelait même sans rire à tourner le dos « à un vent de populisme vert ». Sans convaincre à cause d'une argumentation contradictoire, il a précisé : « Le loto sur le patrimoine est assez bien identifié et a un avantage : donner un coup de projecteurs sur des biens patrimoniaux qui font l'identité de la France », « Mais là avec Mission Nature, on est sur des fonctions régaliennes de l'État, des missions liées à l'écologie qui méritent bien d'autres moyens. [...] C'est trop important pour être laissé aux jeux de hasard. C'est irresponsable. » (17) Bénéfique et noble quand il contribue à sauvegarder le patrimoine, l'argent ludique ne le serait pas pour l'écologie ? Absurde. D'autant que contrairement à ce que dit JF HUSSON, les « cibles » en matière de biodiversité financées par ce jeu, apparaissent clairement identifiées et relèvent de l'intérêt (écologique) général. ( confer Annexe 1 : les 20 projets sélectionnés pour le loto de la biodiversité) Pour la première « saison » de Mission Nature, sur une cinquantaine de candidats, vingt ont été choisis pour bénéficier de fonds récoltés par l'OFB, chacun portant un projet lié à la sauvegarde du vivant. Tous très originaux et utiles écologiquement , ils sont harmonieusement répartis sur tout le territoire, sans oublier la Corse et les DOM-TOM. Quelques exemples ci-dessous et en annexe 1 la liste exhaustive et la finalité des 20 projets retenus :

- « restauration des tourbières alcalines méandres de la Haute-Somme » (qui obtient la plus grosse subvention 800 000 euros)

- "restauration des pelouses calcaires de la forêt de Verdun, dans la Meuse",

- "restauration d'anciennes gravières dans l'écozone du Forez"

- zones humides du Mont Saint-Michel,

- La faune n'est pas oublié avec « Le retour du gypaète barbu », plus grand rapace d'Europe dans les alpes, le massif central, les Pyrénées

- création d'un square arboré à Vitry-sur-Seine, dans le Val-de-Marne (qui obtient la subvention la plus modeste 59.898 €.)

• Christine LAVARDE, sénatrice LR, était également particulièrement remontée contre ce loto, avançant un curieux argument : « lancer un loto écologique c'est méprisé tout ce qui est fait par le ministère, l'Office français de la biodiversité (OFB) ou les collectivités. » (18) On voit pas en quoi. Cela fera juste plus d'argent pour l'OFB. Madame LAVARDE, a ensuite annoncé les arguments propagandistes éculées de la doxa du jeu pathologie maladie : addiction/santé publique. : « Le financement de politiques publiques par l'incitation aux jeux d'argent. « c'est dangereux, c'est un enjeu de santé publique », « Le gouvernement fait en ce moment une campagne de sensibilisation à l'addiction qui peut être créée par le jeu sur les paris sportifs » (19) La sénatrice des Hauts-de-Seine a également poussé des cris d'orfraie, « se disant particulièrement « choquée », d'avoir été invitée par le DG de l'OFB à un « déjeuner-débat » sur l'engagement des entreprises pour la préservation de la biodiversité, avec la présence de Stéphane PALLEZ » (20) Ce grand serviteur de l'État qui dirige la FDJ, appréciera d'avoir été traité indirectement de figure démoniaque, selon l'adage « qu'on ne mange pas avec le diable même avec une grande cuillère »

• Bonnet blanc et blanc bonnet, la sénatrice socialiste Angèle PREVILLET, qui ignore visiblement le côté populaire des pratiques ludiques de ses électeurs, a développé la même argumentation que ses collègues de la majorité sénatoriale, trouvant (cherchant ?) le bon mot pour faire mouche dans les médias, en parlant de « greenwashing du jeu » Elle dénonce un mélange des genres rédhibitoire éthiquement : « La biodiversité mérite des ressources pérennes, cela ne peut s'appuyer sur une incitation aux jeux d'argent, sources de



*comportements addictifs, de difficultés sociales et financières, mais aussi de problèmes psychologiques. C'est un enfer pour les familles qui le subissent »,»*  
(21) Soulignons que cette sénatrice reprend benoitement, toutes les vieilles antiennes idéologiques, néo-marxistes, moralistes, sanitaires... sur les jeux de hasard. Le jeu d'argent perçu comme un enfer, un opium du peuple et, de manière plus contemporaine, comme un opium tout court, une drogue, une addiction.

- Les parlementaires connaissent-ils l'histoire des loteries ? : En ce qui concerne la pérennité de l'argent ludique pour construire, restaurer, aider et mettre de l'argent dans les caisses du Roi et ensuite dans celle de l'État Croupier, visiblement certains de nos parlementaires méconnaissent l'histoire des jeux d'argent en France, et notamment celles des loteries. Donnons-leur une référence haute en couleur et très bien illustrée qui montre que la manne ludique - cet impôt ludique volontaire - est abondante = G.DESCOLTILS et JC GUILBERT : « Le grand livre des loteries : histoire des jeux de hasard et France » L'Archipel, 1993, FDJ, 157 pages) Extrait : S'il est impossible de dater l'origine des jeux d'argent et des loteries, - (« l'homme a toujours cherché à conjurer le sort », « le premier dieu de la fortune identifié est BHAGYA un petit personnage du panthéon védique ») on en sait plus sur la période « contemporaine ». « En l'an 1539 le roi François 1<sup>o</sup> avait regardé vivre les villes italiennes et vu tout le parti que l'État pouvait tirer du fonctionnement du Lotto. Il signa le 21 Mai 1539 à Chateaurenard l'édit instituant la loterie (...) Les hommes de la renaissance avaient parfaitement compris l'importance du jeu dans le comportement humain et la manière raisonnable de s'en accommoder. » citation pages 18,20)

• D'autres parlementaires et notamment François BONHOMME sénateur LR, ont dévoilé à cette occasion leurs contradictions, dénonçant vertement le loto de la biodiversité d'un côté, mais soutenant par ailleurs une proposition de loi (adopté en mai 2023 en première lecture au sénat) (22) sur l'installation de casinos dans les villes ayant des activités hippiques historiques (23) Dossier qui vient d'ailleurs de franchir une nouvelle étape positive en novembre 2023 (24)

Isabelle FAULQUE PIERROTIN (IFP) reprend benoitement l'opinion surannée de certains addictologues : « ce jeu est

particulièrement addictif ». Pour la doxa du jeu pathologie maladie « tous les jeux sont particulièrement addictifs

• Sortant de son devoir de réserve Isabelle FAULQUE PIERROTIN(IFP), a donné son « opinion » sur ce nouveau jeu. Elle était contre, se cachant derrière le bouc émissaire Bruxelles «*Nous n'y étions pas favorables, nous l'avons d'ailleurs rejeté: c'est un loto qui n'est pas conforme à la jurisprudence de la Cour de justice*» européenne. (25 ) Par ailleurs et surtout, IFP savait avant tout le monde, que ce nouveau jeu constituait une offre «*particulièrement addictive pour les jeunes*» sensibles au développement durable.(26)(confer annexe 3, 7) Reprenant l'élément de langage systématiquement utilisé par de la doxa du jeu pathologie maladie («*jeu particulièrement addictif*») la responsable de l'ANJ s'est fourvoyée. Car pour la doxa, comme nous l'avons montré dans de nombreux articles, tous les jeux d'argent ont été taxés successivement de «*particulièrement addictifs*. Par ailleurs, savoir avant tout le monde que ce jeu (interdit au moins de 18 ans) va automatiquement être *particulièrement addictif pour les jeunes sensibles au développement durable*, constitue une pure spéculation » Cela supposerait :

•1/ = Que tous les jeunes qui s'intéressent à l'écologie, vont se précipiter massivement pour jouer à Mission Nature car ce jeu concerne la préservation de la nature.

•2/ Que ces jeunes écolo-joueurs (ou qui vont par le miracle du saint esprit devenir subitement joueur écolo avec Mission Nature) auront un comportement *particulièrement addictif* avec ce jeu, à cause d'une sensibilité écologique exacerbée

Cela fait beaucoup de spéculations. Rien ne prouve la véracité de l'argument de Madame PIERROTIN, indiquant que ce jeu est dangereux pour les jeunes et les ados, car ils seraient tous plus sensibles à la cause écolo que les adultes, les personnes âgées... Deux articles récents publiés dans les Échos, tendraient même plutôt à penser le contraire = «*Les ados sont-ils vraiment écolos ? (page 17) et la chronique G. KOENIG : « L'écologie un truc de vieux » ( page 13) (Les Échos du 6/12/2023) Et à nouveau, même en admettant qu'une partie des « jeunes » se sentent concernés par la nature, le climat, la biodiversité... rien n'indique qu'ils se précipiteront dans les civettes pour acheter un ticket de Mission Nature, rien n'indique qu'ils vont devenir joueurs simplement parce que la FDJ sort un « jeu vert ». Au final, à force de fréquenter des addictologues au sein du Collège qu'elle dirige, de parler addiction chaque*

fois qu'elle intervient sur les jeux d'argent , il n'est pas impossible que la patronne de l'ANJ se soit un peu mélangé les pinceaux. Qualifiant Mission Nature de « particulièrement addictif » pour les jeunes», elle pensait, « particulièrement attractif » pour les jeunes férus d'écologie. Mais ce n'est que pure spéculation de notre part !

-----

Les médias copié collé dépêche AFP se déchainent contre Mission Nature... parfois avec humour : BINGO pour les vers de terre !

Les médias ont copieusement couvert la polémique sénatoriale autour de ce jeu. Nombreux ( à cause de l'effet du copié collé dépêche AFP) reprenant pro domo les critiques émises par certains parlementaires, d'autres indiquant clairement qu'ils étaient contre ce jeu

- « Loto de la biodiversité : «Ce n'est pas comme ça que l'on va protéger la nature» ( Libération 24/IO Saha Garcia)

- « GREENWASHING, RISQUE D'ADDICTION... LE "LOTO DE LA BIODIVERSITÉ" LANCÉ PAR LA FDJ CRITIQUÉ » ( Clément Boutin, bfm tv 23/IO)

- « Loto de la biodiversité : pourquoi le jeu "Mission nature" fait polémique, En vente depuis lundi 23 octobre, le jeu à gratter de la Française des jeux mis en place en partenariat avec le gouvernement est loin de faire l'unanimité ». (Ambre Xerri,l'express , 23/IO)

- Pourquoi le «Loto de la biodiversité» fait polémique ( le figaro 23/IO)

- Le Loto de la biodiversité : en quoi consiste ce nouveau jeu à gratter ?Lancé ce lundi 23 octobre, ce loto, inspiré de celui du patrimoine (..) n'est pas exempté de critiques.(Le Point 24/IO Matthieu Heyman)

- Loto de la biodiversité : pourquoi le nouveau jeu « Mission Nature » fait débat (...) Du côté des écologistes, des associations et des députés, on dénonce surtout un écran de fumée. ( le progrès de lyon Florent Metois, 23/IO) -

- Même le Chasseur Français qui ne parle pas souvent des jeux d'argent, a tiré une cartouche sur le sujet : « Française des Jeux : un Loto Biodiversité

qui pose question (le chasseur français, I4/II/2023, Renaud de Montbron) ( annexe 8)

Les « écolos bobos » contradictoirement contre le « loto écolo »

D'autres acteurs engagés du monde environnemental, sont montés au créneau pour dénoncer avec virulence Mission Nature :

- de manière fallacieuse pour France Nature Environnement (FNE) = "*Seuls 43 centimes d'euro par ticket vendu servent à financer les projets de l'OFB, [...] le reste va dans les caisses de l'État*" précise-t-il. En réalité si une partie du prélèvement réalisé par l'État est affectée à un projet consacré à la biodiversité, en pourcentage la distribution du pactole récolté grâce à Mission Nature sera la suivante : 66 % redistribués aux joueurs , 14,3 % à l'Office français de la biodiversité (OFB), 6,6 % à la FDJ , 6 % aux détaillants FDJ, 7,1 % de taxes
- avec humour = Loto sur la biodiversité: bingo pour les vers de terre! (L'OPINION, 30 décembre 2022, Irène Inchausp) annexe 5)
- AVEC UN CERTAIN ALLARMISME : LOTO « MISSION NATURE » : ATTENTION, ARNAQUE À LA BIODIVERSITÉ ! (19 octobre 2023 France nature environnement)
- la palme de la mauvaise foi polémique revient sans doute à **REPORTERRE** - le média de l'écologie - qui a titré : « Le Loto de la biodiversité : un « gadget inutile et dangereux » (Reporterre, 2 février 2023, confer annexe 4) Ceci dit à REPORTERRE a eu la bonne idée de mener une mini enquête de terrain à Paris...qui ne confirme pas tous les a priori du titre : Extraits : « Aziz, un habitué, prend lui aussi un ticket dont les couleurs « lui font penser à la nature ». Il gratte, remporte 6 euros. « Je suis content car j'ai gagné, je pense que j'en reprendrai un autre. Et puis j'ai contribué à quelque chose. » Reporterre précise = « Au Tabac de la bourse, à côté de la place de la République, Line, une jeune buraliste qui n'était pas vraiment au courant des modalités de Mission nature jusqu'à notre venue. « C'est une bonne idée, j'espère que cela encouragera les gens à prendre ce jeu », espère-t-elle. Ayant entendu notre échange, un client s'approche pour acheter un ticket MISSION NATURE . « Je ne joue pas trop, mais vous avoir écouté m'a donné envie », « Dans les bars-tabacs, le Loto de la

*biodiversité laisse pantois* « ( « Dans les bars-tabacs, le Loto de la biodiversité laisse pantois », reporterre le média de l'écologie, 24 octobre 2023, laury Anne cholez), confer annexe 13) Comme quoi quand un discours propagandiste est confronté au terrain... ça change tout

- Heureusement d'autres médias, pas très nombreux, sauvant l'éthique journalistique, sont restés plus neutres, plus sobres, mettant en exergue la finalité du projet. A l'image et ce n'est pas une surprise, du quotidien Les Échos et de France bleu =

•« « Loto de la biodiversité : un jeu à gratter pour préserver la nature ; Ce nouveau jeu de grattage édité par la Française des Jeux sera proposé dès le 23 octobre. Il permettra de financer 20 projets de restauration ou de préservation de la nature.(les échos 18/IO , tifenn Clinkemaillé)

•`« Loto de la biodiversité : les 20 sites sélectionnés pour le nouveau jeu de la Française des Jeux » ( France bleu 18/IO)

Mais c'est peut-être le site internet *CIDJ.com #infojeunesse* ( du 25/10) qui a le mieux résumé les débats sur le loto de la biodiversité : « une idée noble sujette à controverse »

-----

Interdictions, limitations, mise sous surveillance = le « loto de la biodiversité » « pollué » par l'ANJ par de multiples mesures liberticides, néo prohibitionnistes

Si l'ANJ n'a pas osé, n'a pas pu, interdire Mission Nature, les conditions d'exploitation draconiennes émises lors de deux Collèges sont pléthoriques, et peuvent être qualifiées de néo prohibitionnistes =

- Interdictions des campagnes « média Télévision ». Cette censure de la publicité ( télé , radio, affichage) pour Mission Nature apparaît comme une mise à mort programmé de ce jeu, avant même qu'il ne trouve sa vitesse de croisière. Comment la FDJ va-t-elle faire pour lancer et faire connaître au grand public ce nouveau jeu, si elle ne peut pas utiliser les moyens publicitaires traditionnels ?
- Interdiction des notifications « push » et e-mails dédiés au lancement du jeu,

- Limitation de la promotion de Mission Nature aux seuls points de vente du réseau physique de la FDJ, à ses sites Internet et applications mobiles et aux formats photo de profil et de couverture et aux bannières (non partageables) de ses réseaux sociaux.
- Interdiction pour la FDJ de mettre en place un site internet dédié à ce jeu (<http://www.missionnature.fr>)

Ouf ça fait déjà beaucoup. Mais l'ANJ ne se contente pas d'interdire. Dans un délire bureaucratique, elle met sous surveillance de manière pointilleuse le loto de la biodiversité et impose à la FDJ de fournir dans un délais de 9 mois, un bilan quantitatif et qualitatif du jeu incluant =

- son résultat commercial,
- une estimation du nombre de joueurs recrutés repartis par tranches d'âge
- une évaluation des facteurs d'attractivité de l'offre
- la part des joueurs recrutés via ce jeu qui ont continué à pratiquer des jeux de loterie en dehors de cette offre
- une évaluation du risque d'addiction du jeu, incluant la part de joueurs par statut « Play scan » au sein du bassin de joueurs.
- une étude de type « post test » auprès d'un panel d'individus, permettant d'évaluer l'attractivité de l'offre auprès des consommateurs ; et le bénéfice d'image recueilli par la société FDJ à cette occasion.

Seul un constat chiracuien permet de rendre compte de la demande de l'ANJ : *abracadabrantisque* (27)

En fixant des conditions d'exploitation draconiennes, le régulateur prend le risque de mettre le loto écolo en péril. Sur ce registre des jeux citoyens, la Présidente de l'ANJ - dans sa réponse au dernier rapport de la Cour des comptes sur les jeux de hasard - a enfoncé le clou de manière absurde en précisant : « *s'agissant des jeux fondés sur une cause d'intérêt général (...) l'ANJ « rejoint une piste (...) qui consisterait à soutenir financièrement ces causes en leur affectant une partie de la fiscalité des jeux, sans pour autant faire état de ce soutien dans la politique promotionnelle dévolue à ces jeux ou sans qu'un lien direct soit fait entre un ou des jeux et la cause concernée.* »

Face à une telle politique des jeux bureaucratique, qui pousse l'hypocrisie à son paroxysme, une rupture démocratique doit être introduite dans le champ ludique. Les millions de joueurs doivent être peu ou prou les décideurs de la politique

des jeux nationale, car ils sont les uniques financeurs d'une économie ludique prospère... mais qui risque de l'être beaucoup moins, si l'État laisse faire l'ANJ, la doxa du jeu pathologie maladie

Conclusion = sortir par le haut = intégrez le loto de la biodiversité dans le loto du patrimoine ( une proposition du sénateur écologiste, Ronan DANTEC) Chiche ?

Le lancement du Loto de la biodiversité, malgré la polémique, indique que le « politique », est peut-être en train de reprendre la main sur l'ANJ, sur le lobby des addictologues, sur la doxa du jeu pathologie maladie et certaines associations anti jeu qui veulent pathologiser les pratiques ludiques, surveiller et médicaliser les joueurs, intervenir dans la Politique des jeux de la France. Agissant parfois comme une véritable *Police des familles*, ( avec le sondage et convention UNAF/ANJ ) ils ont même la volonté de s'immiscer dans *l'intimité des foyers*, dans la *socialisation ludique primaire*, dans la *transmission ludique intergénérationnelle*, notamment celle dans les milieux populaires

D'autant que cette initiative n'est pas isolée :

- Le Sénat a adopté en mai 2023 en première lecture, une proposition de loi sur l'installation de casinos dans les villes ayant des activités hippiques historiques (« Proposition de loi visant à réduire les inégalités territoriales pour les ouvertures de casinos », rapporteur François BONHOMME, sénateur LR, rapport n°584, 10 mai 2023).
- Le député Démocrate Modem et indépendants Philippe LATOMBE, a déposé à l'Assemblée nationale le 23 mai 2023, une proposition de loi (n° 1248) visant à autoriser les exploitants de casinos à proposer des jeux de casino en ligne.
- Éric WOERTH a organisé des « rencontres » sur les jeux (« Quelles perspectives pour les jeux d'argent et de hasard, 13 ans après leur ouverture en ligne ? », qui se sont déroulées à l'Assemblée Nationale salle Colbert le 1° juin 2023.) Olga GIVERNET, députée de l'Ain, auteur d'un rapport sur les jeux, a fait de même en septembre 2023. Nous avons été invité à ces deux manifestations
- Le Sénat a adopté le 5 juillet, la loi SREN qui définit un cadre pour les technologies émergentes du Web 3, des jeux reposant sur des actifs numériques comme les NTF. Le

texte concerne notamment la licorne SORARE et sa plateforme d'échange de cartes de foot à collectionner.

- En octobre 2023 a été étudié par les députés, un projet de loi sur les jeux à objet numériques monétisable (JONUM) Mais Casinos de France (CDF) et l'association des casinos indépendants (ACIF) dénoncent que « tous les acteurs ont été invité aux tables rondes pour préparer cette loi, sauf les casinos terrestres, filière qui généré 1,4 milliards de recettes fiscales, 500 millions pour les territoires et les communes ». ( source BFMTV, AFP repris par les casinos.org du 19/9/2023 : « les casinos déplorent leur absence aux débats pour réguler les nouveaux jeux cryptos en ligne »)
- Dernièrement, comme elle l'avait fait en 2016 ( 28) la Cour Des Comptes a sorti un rapport conséquent sur l'économie des jeux. Certes ces études de la CDC sont précieuses, précises. Mais les sages de la rue Cambon n'ont pas la science infuse, ils représentent le pouvoir, l'État même s'ils le critique, ils ont tendance à oublier un acteur essentiel du champ ludique sans lequel rien ne serait possible : l'homo ludens. Nous reviendrons sur ce rapport car « Non, ce n'est pas la fin, non non tout n'est pas dit » ( Victor HUGO) (29)

----

Mais au final et surtout, toutes ces initiatives et actions des acteurs du champ ludique, ne font pas les desseins d'une Politique Des Jeux, nationale, ambitieuse, cohérente, transparente, simplifiée, sachant s'opposer à Bruxelles quand c'est nécessaire et intégrant les millions de joueurs, qui devraient être peu ou prou les décideurs de cette politique. En attendant, ironie de l'histoire, observons que les joueurs n'ont pas attendu « les politiques », pour montrer que l'argent du jeu, pouvait soutenir la cause environnementale : « Le 11 décembre 2020 un retraité a remporté 200 millions d'euros à Euro millions. Le deuxième plus grand gagnant de ce jeu. Il est devenu en quelques minutes la 400ème fortune de France. Il projetait déjà il y a deux ans de "créer sa propre fondation", "d'y injecter plusieurs dizaines de millions" et "de faire des dons, notamment, aux hôpitaux". Deux ans plus tard, ce joueur occasionnel à transférer la quasi-totalité de son pactole à Anyama, une fondation dédiée à la protection de l'environnement » ( source : Euro Millions : le gagnant des 200 millions d'euros donne sa fortune à une fondation de protection de l'environnement( VIRGILE GUILHAMET6/04/2022 , la dépêche .fr-la dépêche du midi) voir annexe 12)



Épilogue ? = Thomas CAZENAVE - ministre des Comptes publics -répond à : Jean-François HUSSON, à Éric BOCQUET, à Ronan DANTEC. = « . L'eau et la biodiversité, sur le PLF 2024, c'est 264 millions d'euros. Ces 6 millions d'euros de plus ( provenant du loto de la biodiversité) pourquoi s'en priver ?

Mais l'affaire est loin d'être terminée, le Sénat ayant supprimé le loto de la biodiversité dans le cadre de l'examen du budget en novembre 2023 (30) Le gouvernement pourra rétablir le jeu, lors du retour du texte devant l'Assemblée. A ce sujet les échanges qui se sont déroulés sont intéressants à plus d'un titre ( annexe. 15 ). Si Jean-François HUSSON condamne à nouveau « ce loto venu d'ailleurs » car « Ce n'est pas une bonne chose de mêler la biodiversité avec des loteries », si le sénateur communiste, Éric BOCQUET, reprend cet argument « Remettre la lutte de la biodiversité entre les mains du hasard et de la chance, ça nous paraît un peu léger » , dans le même temps , les détracteurs de ce loto ont l'air de dire aussi indirectement et contradictoirement, que Mission Nature ne rapporte pas assez « Pour un gain escompté, à son lancement, de 6 millions d'euros, franchement, nous ne pensons pas la réponse adaptée ». Éric BOCQUET

Le ministre des Comptes publics, Thomas CAZENAVE a souligné de son côté que « ce sont d'abord des ressources en plus. Mais ce n'est pas comme si on ne faisait rien pour la biodiversité. L'eau et la biodiversité, sur le PLF 2024, c'est 264 millions d'euros. Ces 6 millions d'euros de plus, pourquoi s'en priver ? Il a rappelé les contradictions de certains sénateurs fervents défenseurs du loto du patrimoine depuis son lancement, alors qu'ils sont opposés au loto écolo. « Je ne comprends pas. Moi j'ai l'impression que quand on parle loto du patrimoine, tout le monde est content. Et quand on parle loto de la biodiversité, ça ne va pas ».

La sortie par la haut de ce dossier, se trouve peut-être contre toute attente dans une proposition intéressante du sénateur écologiste, Ronan DANTEC. (Mais était-il sérieux ou s'agit-il d'une pirouette ?) Après avoir précisé « C'est un vote évidemment piégé , car tous les raccourcis sont possibles » le sénateur de Loire-Atlantique a proposé : « Monsieur le ministre, on peut vous faire une proposition : vous intégrez la biodiversité dans le loto du patrimoine, comme ça, on dira bien clairement que la biodiversité, fait partie du patrimoine ». Chiche ?

Jeux d'argent et intérêt général :  
Préserver le Patrimoine, préserver  
la Nature...et aider son prochain : «  
A l'issue de la I<sup>o</sup> guerre mondiale  
la nécessité d'indemniser les  
victimes du conflit poussa les  
députés a déposer plusieurs  
proposition de loteries. Il a fallu  
attendre que le succès de la tombola  
des gueules cassés en 1931 dans la  
longue tradition des loteries de  
bienfaisance se conjugue aux  
contrecoups de la crise économique  
pour écider la gouvernement à  
proposer un texte : l'article 136 de  
la loi des finances du 31 mai 1933  
fixait les principes d'une loterie  
nationale. , dont le loto et les  
divers jeux de la Franais des jeux  
sont aujourd'hui les descendants «  
(« Dictionnaire d'histoire  
culturelles de la France  
contemporaine » (Paris, PUF , 2010,  
900 pages) citations article «  
Jeux » Élisabeth BELMAS, Jean-Pierre  
MARTIGNONI-HUTIN, Sylvie CRAIPEAU,  
page 457

---

©jean-pierre.martignoni.hutin.université lyon2.docteur en sociologie, centre,max weber,cmm, équipe tipo,MSH, université lumière,  
lyon2, France, novembre 2023

-----

## Notes =

1. Loto de la biodiversité : « Mission Nature a déjà récolté 4 millions d'euros », dit la PDG de FDJ :Stéphane Pallez annonce à « Ouest-France » les premiers résultats du « Loto de la biodiversité », lancé le 23 octobre et qui consacre une partie des revenus à 20 projets partout en France. Elle répond aussi aux critiques et aux accusations de « greenwashing » et se dit confiante alors que les sénateurs ont supprimé le jeu du budget 2024 et que

les députés pourront le réintroduire. (ouest France 1/12/2023, Cyril PETIT)

2. « Mission nature : un jeu de grattage consacré à la biodiversité » (gouvernement.fr 23/10/2023)

3. « L'Autorité nationale des jeux critique le "loto de la biodiversité", trop "addictif pour les jeunes" (BFM TV. 1/2/2023) « Loto de la biodiversité : le régulateur le juge trop «addictif pour les jeunes » (Le Figaro 1/2/2023) annexe 3

4. « Mercredi 1er février 2023, la commission des finances du Sénat a auditionné Isabelle Falque-Pierrotin, présidente de l'Autorité nationale des jeux ». (Site du Sénat, vidéo, 1/2/2023) La commission était composée de : M. Jean-Michel ARNAUD, Sénateur des Hautes-Alpes (Provence-Alpes-Côte d'Azur), BREUILLER Daniel, Ancien sénateur du Val-de-Marne, M. Emmanuel CAPUS, Sénateur de Maine-et-Loire (Pays de la Loire) M. Bernard DELCROS, Sénateur du Cantal (Auvergne-Rhône-Alpes), DOMINATI Philippe, Ancien sénateur de Paris, M. Jean-François HUSSON, Sénateur de la Meurthe-et-Moselle (Grand Est), M. Didier RAMBAUD, Sénateur de l'Isère (Auvergne-Rhône-Alpes) M. Claude RAYNAL, Sénateur de la Haute-Garonne (Occitanie) M. Jean Pierre VOGEL, Sénateur de la Sarthe (Pays de la Loire)

5. « DÉCISION N° 2023-166 DU 22 JUIN 2023 ; PORTANT AUTORISATION D'EXPLOITATION EN RÉSEAU PHYSIQUE DE DISTRIBUTION DU JEU DE LOTERIE SOUS DROITS EXCLUSIFS DÉNOMMÉ « MISSION NATURE » (anj, Issy-les-Moulineaux, le 22 juin 2023. , signée par La Présidente de l'Autorité nationale des jeux , Isabelle FALQUE-PIERROTIN , Décision publiée sur le site de l'ANJ le 28 juin 2023 , 6 pages)

6. « DÉCISION N° 2023-191 DU 21 SEPTEMBRE 2023 RELATIVE A L'EXPLOITATION EN LIGNE DU JEU DE LOTERIE SOUS DROITS EXCLUSIFS DÉNOMMÉ « MISSION NATURE » (anj ; Fait à Issy-les-Moulineaux, le 21 septembre 2023, signée par La Présidente de l'Autorité nationale des jeux Isabelle FALQUE-PIERROTIN Décision publiée sur le site de l'ANJ le 27 septembre 2023 , 5 pages)

7. « EN DÉPLACEMENT DANS LE JURA, MACRON S'EST ARRÊTÉ DANS UN BAR PMU ET A GAGNÉ AU LOTO DE LA BIODIVERSITÉ ! » ( BFM TV, 25/II/2023, Juliette Desmonceaux avec AFP) voir annexe IO

8. La décision de l'ANJ du 21 septembre fait 5 pages, celle du 21 septembre 6 pages. Au total 11 pages serrées verbeuses, répétitives, technos... pour

autoriser un jeu à 3 « boules ». Le choc de simplification , l'ANJ connaît pas !

9. « ENTITÉS ET POLITIQUES PUBLIQUES : LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD : UN SECTEUR EN MUTATION, DES ENJEUX DE RÉGULATION » (cour des comptes, Rapport public thématique , Septembre 2023 , 115 pages )

10. « RÉPONSES DES ADMINISTRATIONS, ORGANISMES ET PERSONNES CONCERNÉS = LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD : UN SECTEUR EN MUTATION, DES ENJEUX DE RÉGULATION » ( cour des comptes, 24 pages, 21/9/2023) citation de Madame FAULQUE PIERROTIN page 13)

11. addict'aide, le village des addictions , 23/II/2023 : « alcool , des sénateurs veulent un prix plancher à 3,5 euros pour une bouteille de vin pour diminuer la consommation »)

12. Confer nos articles = 1 = « L'addiction au jeu : une drôle de maladie qui a du mal à trouver ses malades » (mars 2019, 4 pages, lescasinos.org 29 mars 2019) ; = 2 = «Recherche joueurs addicts... désespérément » (9 pages, 30 notes, mars 2020, lescasinos.org 22/3/20) = 3 = « Addiction au jeu : réalité médicale ou pathologisation d'un Fait Social ? : ( 25 pages, 2 annexes, janvier 2021, lescasinos.org 22/I/202) = 4 = « Le jeu excessif est-il une addiction ? ( Sciences sociales et santé, 2022/2 Vol. 40, pp 95-104, juin 2022. DOI : 10.1684/sss.2022.0228. URL : <https://www.cairn.info/revue-sciences-sociales-et-sante-2022-2-page-95.htm>)

13. « Élargir les jeux d'argent en ligne, c'est encourager une drogue » (Figaro/Vox tribune ; 21/9/2023 repris dans les casinos.org 21/9/2023) tribune signée par : Jean- Michel COSTES, addictologue ; Marie. Grall Bronnec psychiatre addictologue ; Morganne Gillou service addictologie CHU de Brest Présidente du réseau national de soins et de prévention du jeu pathologique ; Amandine Luquiens psychiatre addictologue ; Jean Pierre COUTERON psychologue addictologue ( les deux noms soulignés sont membres du Collège de l'ANJ mais ne le signalent pas dans la tribune du Figaro, sans doute par souci de transparence (sic) et pour éviter les conflits d'intérêts ( resic)

14. Ibid : Élargir les jeux d'argent en ligne, c'est encourager une drogue »

15. pour l'incarner le loto de la biodiversité plusieurs noms d'ambassadeurs ont circulé : Thomas Pesquet Astronaute, qui prend notamment des clichés

depuis l'espace pour témoigner sur notre planète. l'ex-footballeur Bixente Lizarazu, engagé contre la pollution des plages. \* pour l'incarner le loto de la biodiversité plusieurs noms d'ambassadeurs ont circulé : Thomas Pesquet Astronaute, qui prend notamment des clichés depuis l'espace pour témoigner sur notre planète. l'ex-footballeur Bixente Lizarazu, engagé contre la pollution des plages. THOMAS PESQUET, BIXENTE LIZARAZU... POUR INCARNER LE FUTUR LOTO DE LA BIODIVERSITÉ (Hélène Terzian bfm avec RMC, 25/10/2022 ) confer annexe 11

16. Confer les nombreux articles que nous avons consacrés à Mission Patrimoine de 2019 à 2023 :

L'impôt ludique au service du bien commun : un choix politique = L'exemple du Loto du Patrimoine, montre que les jeux de hasard et d'argent (JHA) pourraient davantage se mettre au service du bien commun dans le cadre d'une Politique Des Jeux ambitieuse Ce choix politique passe-t-il par un État Croupier fort ou par un désengagement de l'État? La question pourrait être posée dans le cadre d'États Généraux du gambling organisés avec tous les acteurs de ce secteur économique - mais aussi avec les joueurs - pour ne pas que le débat soit confisqué par Bercy, les « administrations », la doxa du jeu pathologie maladie, les opérateurs... (mai 2019, 11 pages, 77 notes)

L'impôt ludique au service du bien commun : un choix politique = Mission Patrimoine/ Loto du Patrimoine/ Privatisation de la Française des jeux... (mai 2019, 19 pages)

Mission Impossible pour Mission Patrimoine ? : L'ANJ censure le jeu Mission Patrimoine de la FDJ = nouvelle dérive liberticide de l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) concernant le jeu de la Française des jeux (FDJ) « MISSION PATRIMOINE », cette loterie populaire qui vise à préserver le patrimoine français en finançant sa restauration et dont la 5<sup>e</sup> édition sera lancée en aout = dans son collège du 19 mai l'ANJ censure deux messages que la FDJ ne pourra plus mentionner sur les tickets de grattage et dans la communication commerciale qui accompagne ce jeu (Juillet 2022, I2. Notes, 2 annexes)

Mission Patrimoine censurée par l'ANJ mais soutenue par Emmanuel MACRON = Censurée par l'Autorité Nationale des jeux (ANJ) la loterie Mission Patrimoine organisée par la FDJ a été soutenue

récemment par le Ministre de la Culture et tout dernièrement par le Président de la République. Cette ambivalence souligne les contradictions de la Politique des jeux de la France. *L'homo politicus* doit reprendre la main sur la politique des jeux nationale, se mettre au service de l'intérêt général et de *l'homo ludens*, non à celui des addictologues et de la *doxa* du jeu pathologie maladie en conflits d'intérêts dans cette affaire ( septembre 2022, 20 notes , 2 annexe)

« Mission Patrimoine 2023 censurée par l'Autorité Nationale des Jeux = Mission Patrimoine, le jeu citoyen de la Française des jeux à nouveau censuré et mis sous surveillance par l'Autorité Nationale des Jeux(ANJ) » (juillet 2023, 9 pages )

« Mission Patrimoine 2023 ... malgré les censures de l'Autorité Nationale des Jeu » ( septembre 2023, 14 pages , 7 notes )

17. « Ridicule », « irresponsable », « greenwashing du jeu » : unanimité au Sénat contre le loto de la biodiversité(Louis Mollier-Sabet ,24/II/2022, public sénat) voir annexe 2

18. « Ridicule », « irresponsable », « greenwashing du jeu » : unanimité au Sénat contre le loto de la biodiversité(Louis Mollier-Sabet ,24/II/2022, public sénat) voir annexe 2

19. « Ridicule », « irresponsable », « greenwashing du jeu » : unanimité au Sénat contre le loto de la biodiversité(Louis Mollier-Sabet ,24/II/2022, public sénat) voir annexe 2

20. « Ridicule », « irresponsable », « greenwashing du jeu » : unanimité au Sénat contre le loto de la biodiversité(Louis Mollier-Sabet ,24/II/2022, public sénat) voir annexe 2

21. « Ridicule », « irresponsable », « greenwashing du jeu » : unanimité au Sénat contre le loto de la biodiversité(Louis Mollier-Sabet ,24/II/2022, public sénat) voir annexe 2

22. *Rapport sur la proposition de loi visant à réduire les inégalités territoriales pour les ouvertures de casinos, rapporteur M. François BONHOMME, sénateur LR(sénat , rapport n°584 ,10 mai 2023, 37 pages)*

23. Mercredi 17 mai 2023 : « Un casino pour préserver le patrimoine équestre du Haras national de Pompadour ? (source : france3-regions.francetvinfo.fr/ustine Salles et Thomas Chollet Lunot)

24. « *Ouverture d'un casino à Saumur : une nouvelle étape de franchise avant le vote des députés* » (source : ouest-france.fr) les casinos.org : Mardi 21 novembre 2023

25. Loto de la biodiversité : le régulateur le juge trop «addictif pour les jeunes (Le Figaro , 01/02/2023 ) annexe 3

26. Loto de la biodiversité : le régulateur le juge trop «addictif pour les jeunes (Le Figaro , 01/02/2023 ) annexe 3

27. abracadabrantésque (25) Qualifie une chose incroyable. Néologisme popularisé et remis au goût du jour par Jacques Chirac, le 21 septembre 2000, lors d'un entretien avec Élise Lucet au I9/20 sur France 3

28. article de JP Martignoni : « Cour Des Comptes & Politique Des Jeux : un premier aperçu du rapport\* sur les jeux de hasard & d'argent des Sages de la rue Champion » ( 2016, 16 pages) (\*) La régulation des jeux d'argent et de hasard « (« Enquête demandée par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale ») (octobre 2016, 188 pages, 10 annexes Cour des comptes ) = rapport de la cour des comptes présenté le 19 octobre 2016 en Commission à l'Assemblée nationale par M. Didier Migaud, Premier Président de la CDC en présence des personnalités suivantes : Régis Juanico, rapporteur ; Jacques Myard, rapporteur ; Anne Froment-Meurice, présidente de Chambre ; Bernadette Malgorn, rapporteure Cour des comptes ; Anne Froment-Meurice, présidente de Chambre ; Claude Bartolone, Président)

29. Phrase extraite par Jacques BODY, assistant à la Sorbonne, dans la préface de « Quatre-vingt-treize », de Victor HUGO, GF Flammarion, 1965, 382 pages, page 12)

30. Le Sénat supprime le loto de la biodiversité ( François VIGNAL, Public Sénat, 29/11/2023

---

---

## ANNEXES

1. liste exhaustive des 20 projets retenus :  
"Mission nature": découvrez les 20 projets sélectionnés pour le loto de la biodiversité ( notre temps, 21/10/2023 , Stéphanie LETELLIER)

2. « Ridicule », « irresponsable », « greenwashing du jeu » : unanimité au Sénat contre le loto de la biodiversité(Louis Mollier-Sabet ,24/II/2022, public sénat)

3. Loto de la biodiversité : le régulateur le juge trop «addictif pour les jeunes (Le Figaro , 01/02/2023 )

4. Le Loto de la biodiversité est un « gadget inutile et dangereux » (REPORTERRE : le média de l'écologie = 2 février 2023 (Média indépendant, en accès libre pour tous, sans publicité, financé par les dons de ses lecteurs)

5. Loto sur la biodiversité: bingo pour les vers de terre! L'OPINION, 30 décembre 2022, Irène Inchauspé

6. Après le Loto du patrimoine, un nouveau jeu à gratter pour sauver la planète (Ouest-France 21/10/2022)

7. L'Autorité nationale des jeux critique le "loto de la biodiversité", trop "addictif pour les jeunes"(BFM TV1 février 2023)

8. Française des Jeux : un Loto Biodiversité qui pose question (le chasseur français, I4/II/2023, Renaud de Montbron)

9. **Projet de loi de finances pour 2023**, Direction de la SéanceN°I-139, 17 novembre 2022, (1ère lecture) amendement présenté par M. HUSSON

10. EN DÉPLACEMENT DANS LE JURA, MACRON S'EST ARRÊTÉ DANS UN BAR PMU ET A GAGNÉ AU LOTO DE LA BIODIVERSITÉ ( BFM TV, 25/II/2023,Juliette Desmonceaux avec AFP)

11. THOMAS PESQUET, BIXENTE LIZARAZU... QUI POUR INCARNER LE FUTUR LOTO DE LA BIODIVERSITÉ(Hélène Terzian bfm avec RMC,25/IO)

12. Euro Millions : le gagnant des 200 millions d'euros donne sa fortune à une fondation de protection de l'environnement( VIRGILE GUILHAMET6/04/2022 , la dépêche .fr-la dépêche du midi)) Anyama, une fondation dédiée à



la protection de l'environnement ; Isabelle Cesari, responsable des relations grands gagnants à la Française des jeux. "

13. Dans les bars-tabacs, le Loto de la biodiversité laisse parfois (reporter le média de l'écologie) 24 octobre 2023, laury Anne cholez

14. Inflation : les Français boivent moins de vin et l'achètent moins cher Les Français seraient-ils en phase de désamour avec la bouteille de vin ? Selon NielsenIQ, ce produit subit les effets de l'inflation, comme tous les autres produits alimentaires. (Le progrès 7 avril 2023 )

15. Le Sénat supprime le loto de la biodiversité ( François VIGNAL, Public Sénat, 29/11/2023

)

-----

ANNEXE 1 : les 20 projets retenues liste exhaustive des 20 projets retenus : "Mission nature": découvrez les 20 projets sélectionnés pour le loto de la biodiversité ( notre temps, 21/10/2023 , Stéphanie LETELLIER)

1. **Réhabilitation des populations de tortues d'Hermann au Cap Taillat (Provence Alpes-Côte d'Azur)** En juillet 2017, 550 hectares partent en fumée en moins de 48 heures lors d'un incendie au Cap Taillat (Var). Les habitats naturels essentiels à la survie des tortues d'Hermann sont détruits, des milliers d'entre elles se sont trouvées sans refuge. Ce projet vise à leur rendre leur habitat en mettant en place des mares et des abris pour faciliter leur réappropriation de la nature. Des jeunes individus nés en captivité seront aussi réintroduits.

2. **Restauration écologique des tourbières alcalines méandres de la Haute-Somme (Hauts-de-France)** Les tourbières alcalines sont des zones humides d'une grande richesse biologique et géologique, mais elles ont subi de fortes dégradations en subissant de plein fouet les effets du changement climatique. L'objectif de ce projet est d'améliorer l'irrigation de ces tourbières pour en faire une zone de quiétude pour la faune et la flore dont la Drosera à feuilles rondes, une plante carnivore typique de ce milieu.

3. **Retour du plus grand rapace d'Europe (Alpes, Massif central et Pyrénées)** Le Gypaète barbu, surnommé le "nettoyeur des alpages", joue un rôle clé en montagne, car il se nourrit de cadavres d'animaux sauvages (chamois, bouquetins) et domestiques (moutons, chèvres). Malgré des programmes de réintroduction, leur nombre est insuffisant pour pérenniser leur présence en France. Le projet porté par la LPO (Ligue de protections des oiseaux) vise à aider à leur réimplantation.

4. **Restauration de pelouses calcaires dans la forêt d'exception de Verdun (Grand Est)** Laissées en libre évolution depuis 100 ans, les prairies de la forêt d'exception de Verdun, sur le plateau de Douaumont, sont envahies naturellement par des arbres et buissons, au détriment des pelouses calcicoles et des papillons et orchidées inféodés aux pelouses rases. Le projet porté par l'ONF consiste à restaurer écologiquement ces pelouses calcaires.

5. **Restauration passive de l'herbier de Posidonie (Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse)** L'herbier de Posidonie est une plante sous-marine, poumon endémique de la Méditerranée qui a perdu entre 10 et 30% de sa surface en un siècle, notamment à cause des ancres des bateaux de plaisance. Le projet mené par WWF a pour but la restauration passive de la Posidonie, essentielle à l'écosystème méditerranéen: "Un puits de carbone d'intérêt mondial pour freiner le réchauffement climatique et un hot spot de biodiversité qu'il faut absolument protéger." selon le responsable du programme Océan chez WWF-France.

6. **Sauver la mangrove du Lamentin (Martinique)** Les mangroves jouent un rôle majeur pour lutter contre les effets du changement climatique. Au Lamentin, ce trésor de biodiversité subit de fortes pressions près des zones urbaines qui entraînent sa disparition progressive. Les palétuviers (en photo) sont menacés par la pollution ainsi que par l'excès d'eau douce provenant des pluies et des eaux usées. La commune du Lamentin, porteuse du projet, souhaite s'attaquer aux causes de cette érosion en limitant notamment l'arrivée brutale des eaux douces dans le milieu.

7. **Plan de restauration des tourbières des Vosges (Grand Est)** Les tourbières de moyenne montagne comme celles des Vosges sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique. Ces écosystèmes abritent pourtant une biodiversité unique composée d'espèces végétales et animales que l'on ne trouve qu'ici. Ce

programme de restauration des tourbières vise à restaurer 5 sites supplémentaires sur le massif des Vosges.

8. **Conservation et restauration de deux gîtes majeurs à chauves-souris dans les gorges de la Saigne (Provence Alpes-Côte d'Azur)** Les gorges de la Saigne abritent un ensemble de cavités naturelles où nichent les chauves-souris. En 15 ans, 43% d'entre elles ont disparu, car elles n'arrivent plus à y établir des colonies de manière permanente, dérangées par l'activité humaine. Ce projet permettra d'aider ces animaux à retrouver leur quiétude via des mesures de protection.

9. **Vers une reconquête de la biodiversité dans les plaines céréalières (Nouvelle-Aquitaine)** Pour favoriser le retour des pollinisateurs et d'un ensemble d'insectes dans les cultures céréalières, ce projet propose de diviser les parcelles sur certains secteurs. L'objectif est de favoriser le retour de la biodiversité et ses bienfaits naturels sur les cultures.

10. **Création d'un réseau de zones boisées tout en restaurant des marais et des prairies (Grand Est)** Les forêts de la région d'Auberive présentent une grande diversité d'habitats dont les espèces emblématiques, comme la Cigogne noire, le Sabot de Vénus, le Damier du frêne ou l'Autour des palombes, dépendent. L'objectif du projet est de créer des espaces continus où toutes les espèces présentes puissent vivre, se nourrir et se déplacer librement.

11. **Reconquête de la nature dans les Monts d'Arrée (Bretagne)** Durant l'été 2022, plus de 2200 hectares de landes et de tourbières sont partis en fumée lors des incendies d'ampleur qui ont touché le Finistère. Or, ces écosystèmes constituent un habitat naturel et privilégié pour le castor d'Europe, le faucon hobereau ou encore l'escargot de Quimper. Le Conseil départemental du Finistère a lancé un plan d'action pour replanter la lande et prévenir les futurs incendies. Un programme de reboisement est également prévu.

12. **Sauver les tortues marines au Carbet (Martinique)** La construction immobilière sur le littoral et la pollution lumineuse ont contribué au déclin des tortues marines, qui nidifient habituellement sur la plage du Carbet, en Martinique. Ce projet porté par l'ASSOMER, vise à restaurer et protéger les habitats et sites de ponte des tortues marines.

13. **Sauver l'arrière-mangrove de la baie de Bouéni à Mayotte** Alors que l'arrière-mangrove de Mayotte a été classée en 2023 en danger critique sur la liste rouge des

écosystèmes de France, le Groupe d'études et de protection des oiseaux de Mayotte (GEPOMAY), est devenu gestionnaire du site de Bouéni. Ce dernier a désormais pour projet de restaurer les sites dégradés et de surveiller les dernières reliques de forêts d'arrière-mangrove de Mayotte.

14. **Restauration d'anciennes gravières sur le site écozone du forez (Auvergne-Rhône-Alpes)** Successivement lieu de pâturage, puis site d'exploitation de sable et de graviers, l'écozone du forez est un espace riche de 760 hectares situés en bord de Loire. Or, suite à ces précédentes utilisations, le site s'est appauvri au fil des années. France Nature Environnement Loire souhaite redonner de sa grandeur aux sites naturels situés dans cette écozone en favorisant le retour et la reproduction des oiseaux d'eau, en restaurant des plans d'eau et en favorisant la libre reconquête des forêts en bord de Loire

15. **Reconquête forestière du littoral de la pointe de Saziley (Mayotte)** La presqu'île de Saziley, au sud-est de la Grande Terre, à Mayotte, est un vaste espace naturel reconnu pour sa faune et sa flore remarquables. Il est pourtant menacé par une activité agricole non régulée (déforestation, brûlis). Ce projet a pour objectif de reconquérir progressivement ces espaces naturels et de restaurer la fonctionnalité écologique grâce à la plantation de nouvelles espèces végétales et à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

16. **HeMA : à la reconquête des haies et mares (Pays de la Loire)** Depuis les années 1960, la densité des haies et mares a été fortement réduite en Loire-Atlantique ce qui perturbe l'écosystème local et entraîne des conséquences graves sur la biodiversité qu'elles hébergent. Le projet soutient la plantation et la restauration de haies, ainsi que la création et la restauration de mares.

17. **Restauration des zones humides du Mont Saint-Michel (Normandie)** Pour faire face à la fréquentation du lieu, un nouveau parc de stationnement a été aménagé sur le site en 2010 et six hectares de zones humides ont été créés en parallèle. 13 ans après, ces zones humides s'assèchent de plus en plus, ce qui impacte directement la faune de ces milieux. Grâce à ce projet, trois mares, accueillant une riche biodiversité dont des espèces patrimoniales protégées, tels que le Pélodyte ponctué, le Triton marbré ou le Phragmite des joncs, seront restaurées.

18. **Renaissance du bocage du sud de l'Indre (Centre-Val de Loire)**Le maillage bocager du sud de l'Indre constitue l'un des bocages les plus denses de France. Cet ensemble de haies et de prairies crée une continuité écologique utiles à de nombreuses espèces. Les propriétaires de parcelles qui souhaitent s'assurer de la préservation à long terme de ce maillage bocager, via des travaux de restauration ou de plantation, seront accompagnés grâce à ce projet.

19. **Nature en ville: plantation d'arbres, de haies et d'une prairie fleurie dans un square (Île-de-France)**Ce projet vise à recréer un écrin de biodiversité à Vitry-sur-Seine dans un quartier en déficit d'espaces verts.

20. **Inventaires et restaurations des milieux humides et de mares (Bourgogne Franche-Comté et Centre-Val de Loire)**Depuis plusieurs années, la Communauté de communes Les Bertranges a réalisé des diagnostics et des inventaires de la faune et la flore locales dans le cadre de son Atlas de la biodiversité intercommunale. Ce projet s'inscrit dans la continuité et permettra entre autre de faire des inventaires spécifiques des milieux humides et des réseaux de mares.

ANNEXE 2 : « Ridicule », « irresponsable », « greenwashing du jeu » : unanimité au Sénat contre le loto de la biodiversité (Louis Mollier-Sabet ,24/II/2022, public sénat)

Lors de l'examen du budget 2023, le Sénat s'est montré unanime contre la proposition de la majorité présidentielle de créer un « loto de la biodiversité » pour financer des actions pour préserver l'environnement. Mesure « irresponsable » face aux enjeux soulevés, rendement fiscal « ridicule », incitation à des pratiques de jeu addictives : les sénateurs de tous les bancs n'ont pas manqué de mots pour dénoncer l'initiative de députés Renaissance.

Le déclenchement du 49-3 à l'Assemblée n'avait pas permis aux députés de débattre de la mesure, et c'est peut-être presque tant mieux vu l'accueil réservé au Sénat. Émanant de députés Renaissance, la proposition de la création d'un « loto de la biodiversité » avait été reprise par l'exécutif dans le projet de loi de finances considéré comme adopté par l'Assemblée nationale. **Sur le modèle du « loto du patrimoine »**, créé en 2017 pour financer la Fondation du patrimoine par une partie des revenus générés par le Loto du

patrimoine, le but était de financer l'Office français de la biodiversité par un Loto dédié. Une fausse bonne idée, répond unanimement le Sénat.

« C'est trop important pour être laissé aux jeux de hasard »

« Le loto spécifique sur le patrimoine est assez bien identifié et a un avantage : donner un coup de projecteurs sur des biens patrimoniaux qui font l'identité de la France », a ainsi expliqué Jean-François Husson, rapporteur général LR du budget, qui a déposé un amendement de suppression de l'article en question, avant d'ajouter : « Mais là, on est sur des fonctions régaliennes de l'État, sur des missions liées à l'écologie qui méritent bien d'autres moyens. [...] C'est trop important pour être laissé aux jeux de hasard. C'est irresponsable. »

Christine Lavarde, sénatrice LR, a, elle aussi, déposé un amendement de suppression de l'article et dénonce « un rendement de la mesure de 10 millions d'euros » : « C'est mépriser tout ce qui est fait par le ministère, l'Office français de la biodiversité ou les collectivités. » La sénatrice des Hauts-de-Seine s'est par ailleurs dit « assez choquée » d'avoir été invitée par le directeur général de l'Office national de la Biodiversité à un « déjeuner-débat sur l'engagement des entreprises pour la préservation de la biodiversité, avec en témoignage Stéphane Pallez, PDG de la Française des Jeux. »

« Un mélange des genres rédhibitoire éthiquement »

Parce que l'initiative soulève un autre problème : le financement de politiques publiques par l'incitation aux jeux d'argent. « Le faire par un loto, c'est dangereux, c'est un enjeu de santé publique », alerte Christine Lavarde. « Le gouvernement fait en ce moment une campagne de sensibilisation à l'addiction qui peut être créée par le jeu sur les paris sportifs », plaide la sénatrice.

La gauche aussi a déposé des amendements de suppression, et notamment Angèle Prévaille, sénatrice socialiste, qui développe la même argumentation que ses collègues de la majorité sénatoriale : « La biodiversité mérite des ressources pérennes, cela ne peut s'appuyer sur une incitation aux jeux d'argent, sources de comportements addictifs, de difficultés sociales et financières, mais aussi de problèmes psychologiques. C'est un enfer pour les familles qui le subissent », a-t-elle expliqué en dénonçant un « greenwashing du jeu » et un « mélange des genres rédhibitoire éthiquement. »

Gabriel Attal a simplement formulé un avis défavorable sur les amendements de suppression, ne développant pas davantage la position du gouvernement sur le sujet. « Le mutisme du ministre traduit de l'embarras », a analysé le sénateur LR François Bonhomme. Si le ministre des Comptes publics n'a pas pris la parole aujourd'hui, l'exécutif devra se positionner

définitivement sur cette mesure lors de la navette parlementaire entre le Sénat et l'Assemblée.

ANNEXE 3 =Loto de la biodiversité : le régulateur le juge trop «addictif pour les jeunes (Le Figaro , 01/02/2023 )

Ce jeu de grattage qui sera distribué par la Française des jeux (FdJ) doit rapporter 10 à 15 millions d'euros à l'Office français de la biodiversité la première année. *pixarno / stock.adobe.com* L'Autorité nationale des jeux (ANJ) est défavorable au «Loto de la biodiversité» qui sera créé cette année sur le modèle du «Loto du patrimoine», a expliqué mercredi sa présidente, car il constitue une offre «particulièrement addictive pour les jeunes», sensibles au développement durable. «Nous n'y étions pas favorables, nous l'avons d'ailleurs rejeté: c'est un loto qui n'est pas conforme à la jurisprudence de la Cour de justice» européenne, a déclaré Isabelle Falque-Pierrotin, lors d'une audition devant la commission des finances du Sénat.

Offre addictive : Ce jeu «crée une situation un tout petit peu curieuse», a-t-elle développé, «puisqu'on met en place, sur une thématique qui va attirer les jeunes - la biodiversité, le développement durable... -, une offre qui va être particulièrement addictive pour les jeunes». «Au-delà de l'aspect juridique, il y a un problème de positionnement presque éthique qui est posé et c'est aussi pour cette raison que nous avons souhaité le refuser», a conclu Isabelle Falque-Pierrotin. Inscrit dans la Loi de finance 2023 après l'utilisation de l'article 49.3 de la Constitution, ce jeu de grattage qui sera distribué par la Française des jeux (FdJ) doit rapporter 10 à 15 millions d'euros à l'Office français de la biodiversité la première année. Sa création, proposée par le député Renaissance Jean-Marc Zulesi, s'était attirée une volée de bois vert au Sénat, qui avait voté contre le 24 novembre.«C'est un enjeu de santé publique», avait ainsi estimé Christine Lavarde (LR), pointant du doigt les «dangers des jeux et de l'addiction qui peut être créée par le jeu» et ajoutant: «dix millions d'euros, ce n'est pas avec ça qu'on va financer la biodiversité». «C'est irresponsable», avait de son côté jugé le rapporteur général du Budget Jean-François Husson (LR), appelant à «tourner le dos à un vent de populisme vert», tandis qu'à gauche, Angèle Prévaille (groupe PS) fustigeait un «greenwashing du jeu».

ANNEXE 4 = Le Loto de la biodiversité est un « gadget inutile et dangereux » (REPORTERRE : le média de l'écologie



= 2 février 2023 (Média indépendant, en accès libre pour tous, sans publicité, financé par les dons de ses lecteurs)

La majorité présidentielle a eu une idée étonnante pour sauver la biodiversité. Plutôt que d'investir massivement dans la préservation des espèces, les macronistes préfèrent se reposer sur le porte-monnaie des citoyens. Ainsi, en octobre dernier, le député Renaissance Jean-Marc Zulesi a déposé un amendement réclamant la création d'un « Loto de la biodiversité ». Objectif : remplir les caisses de l'Office national de la biodiversité (OFB), avec un jeu à gratter. À l'aide d'un 49.3, cette mesure figure désormais dans la loi de finances 2023. Sur le même modèle que le « Loto du patrimoine », ce jeu de hasard doit être distribué par la Française des jeux (FDJ) dès cette année et pourrait rapporter entre 10 et 15 millions d'euros à l'établissement public chargé de la protection de la biodiversité. Du moins, c'était sans compter le coup de frein du régulateur des jeux d'argent. Auditionnée le 1<sup>er</sup> février devant la commission des finances du Sénat, la présidente de l'Autorité nationale des jeux (ANJ), Isabelle Falque-Pierrotin, s'est dite défavorable à sa mise en place : « C'est un loto qui n'est pas conforme à la jurisprudence de la Cour européenne. » La raison ? Le caractère addictif de cette offre pour les jeunes, particulièrement touchés par les thématiques de protection de l'environnement. Sur, le Syndicat national de l'environnement FSU à l'OFB a réagi en qualifiant le jeu de « gadget inutile et dangereux ». Il y a quatre mois, lors de la médiatisation de l'amendement, il avait déjà fait savoir son désaccord : « Nous en sommes là... Vraiment ? Ce monde devient fou ! Jeux, loto, biodiversité, financement... Rien ne va dans cette info digne du Gorafi. C'est dire en quelle estime on tient la protection de la biodiversité. »

ANNEXE 5 = Loto sur la biodiversité: bingo pour les vers de terre ! L'OPINION, 30 décembre 2022, Irène Inchauspé

Stéphane Bern fait des émules. Après son loto du patrimoine, c'est un loto pour la biodiversité qui va être lancé en 2023. Saisi par les députés LR et Nupes, le Conseil constitutionnel a en effet validé le 29 décembre l'essentiel du projet de loi de finances pour 2023, dont l'article 115. Celui-ci prévoit qu'une fraction du prélèvement sur le produit brut des jeux de loterie commercialisés soit affectée à l'OFB (Office français de la biodiversité). C'est le député Renaissance Jean-Marc Zulesi, président de la commission du



développement durable et de l'aménagement du territoire, qui en a eu l'idée. « Sur le modèle du loto du patrimoine, je propose de créer un loto de la biodiversité dans le #PLF2023. Les recettes du jeu de grattage seront reversées à l'Office français de la biodiversité afin de soutenir des projets concrets, ancrés dans les territoires, en associant les joueurs », avait-il tweeté le 10 octobre.

Des députés et sénateurs avaient saisi le Conseil Constitutionnel, reprochant à cette mesure « de conférer aux jeux de loterie une image positive de nature à favoriser des pratiques addictives » et ainsi « de porter atteinte à l'article 6 de la Charte de l'environnement ». Ce dernier précise que « les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social ». Sans doute ces élus estimaient que pousser les Français un peu plus vers les jeux de hasard ne constitue pas un véritable progrès. Ça n'est pas faux, mais l'objection n'a pas été retenue. Les recettes de ce nouveau loto, dont on ne connaît pas encore les modalités, pourraient s'élever à 15 millions d'euros par an. Une goutte d'eau par rapport au budget de l'OFB, de l'ordre de 450 millions, d'autant que sur les revenus issus de ce nouveau jeu, l'État

ANNEXE: Après le Loto du patrimoine, un nouveau jeu à gratter pour sauver la planète Ouest-France21/10/2022

L'adoption de la première partie du budget 2023, mercredi 19 octobre 2022, a confirmé la mise en place prochaine du « Loto de la biodiversité ». Ce jeu de grattage, imaginé sur le modèle du Loto du patrimoine, vise à mettre en lumière l'action de l'Office national de la biodiversité (OFB). Différentes actions locales de préservation de la nature pourront être sélectionnées par les joueurs. L'amendement visant à lancer le « Loto de la biodiversité » a finalement été conservé dans **la première partie de la loi de finances de 2023 adoptée par le biais de l'article 49-3** mercredi 19 octobre, rapporte **Le Parisien**. La mise en place de ce jeu à gratter, longtemps restée incertaine en raison d'une certaine froideur de l'administration française, va donc finalement avoir lieu.

Concrètement, ce nouveau loto va reprendre le modèle du Loto du patrimoine incarné par l'animateur Stéphane Bern. L'objectif est de mener une « opération de sensibilisation populaire » sur la biodiversité, explique à nos confrères Pierre Dubreuil, le directeur général de l'Office national de la biodiversité (OFB). Les tickets, qui devraient être vendus

pour moins de 10 €, pourront être achetés directement auprès des buralistes, indique le quotidien francilien. Petite particularité, les joueurs pourront choisir les projets locaux de biodiversité qu'ils veulent soutenir par l'achat de leur billet. À chaque édition, une série de missions seront ainsi présélectionnées.

Avec le premier tirage, Jean-Marc Zulesi, député Renaissance des Bouches-du-Rhône qui avait déposé l'amendement, espère récolter 15 voire 50 millions d'euros au profit de l'OFB. Une somme qui s'ajoutera au budget de l'agence et qui représentera en réalité une petite part de l'argent investi par l'association pour réaliser diverses opérations de préservation de la nature. « Avec cette initiative, nous souhaitons surtout donner un coup de projecteur sur la biodiversité », affirme Pierre Dubreuil, cité par le quotidien francilien. La date de la première édition de ce Loto n'a pas encore été communiquée mais Jean-Marc Zulesi espère pouvoir l'organiser « au plus vite » .

ANNEXE 7 :L'Autorité nationale des jeux critique le "loto de la biodiversité", trop "addictif pour les jeunes"(BFM TV1 février 2023)

L'Autorité nationale des jeux (ANJ) est défavorable au "Loto de la biodiversité" qui sera créé cette année sur le modèle du "Loto du patrimoine", a expliqué mercredi sa présidente, car il constitue une offre "particulièrement addictive pour les jeunes", sensibles au développement durable. «Nous n'y étions pas favorables, nous l'avons d'ailleurs rejeté: c'est un loto qui n'est pas conforme à la jurisprudence de la Cour de justice" européenne, a déclaré Isabelle Falque-Pierrotin, lors d'une audition devant la commission des finances du Sénat. Ce jeu "crée une situation un tout petit peu curieuse", a-t-elle développé, "puisqu'on met en place, sur une thématique qui va attirer les jeunes (la biodiversité, le développement durable...), une offre qui va être particulièrement addictive pour les jeunes".

"Au-delà de l'aspect juridique, il y a un problème de positionnement presque éthique qui est posé et c'est aussi pour cette raison que nous avons souhaité le refuser", a conclu Isabelle Falque-Pierrotin. Inscrit dans la Loi de finance 2023 après l'utilisation de l'article 49.3 de la Constitution, ce jeu de grattage qui sera distribué par la Française des jeux (FdJ) doit rapporter 10 à 15 millions d'euros à l'Office français de la biodiversité la première année. ; Sa création, proposée par le député Renaissance Jean-Marc Zulesi, s'était attirée une volée de bois vert au Sénat, qui avait voté contre le 24 novembre. ; "C'est un enjeu de santé publique", avait ainsi estimé Christine Lavarde (LR),

pointant du doigt les "dangers des jeux et de l'addiction qui peut être créée par le jeu" et ajoutant: "dix millions d'euros, ce n'est pas avec ça qu'on va financer la biodiversité". "C'est irresponsable", avait de son côté jugé le rapporteur général du Budget Jean-François Husson (LR), appelant à "tourner le dos à un vent de populisme vert", tandis qu'à gauche, Angèle Prévaille (groupe PS) fustigeait un "greenwashing du jeu".

ANNEXE 8 = Française des Jeux : un Loto Biodiversité qui pose question (le chasseur français, I4/II/2023, Renaud de Montbron)

Le 23 octobre 2023, la Française des Jeux (FDJ) a lancé son « loto de la Biodiversité ». Construit sur le modèle du loto du Patrimoine, l'initiative vise à soutenir 20 projets de restauration d'écosystèmes. Sur le terrain, certaines critiques se font entendre. S'agit-il d'une initiative éco-responsable ou d'une simple manœuvre de greenwashing ? Réchauffement climatique, pesticides, urbanisation galopante... la biodiversité est en danger. Pouvoirs publics et associations environnementales ont placé sa préservation au cœur de leur politique et de leurs initiatives. Parmi les plus récentes, celle lancée le mois dernier par la Française des Jeux. L'objectif : Sensibiliser le grand public à la cause environnementale en contribuant à financer des projets de préservation de la biodiversité. Loin de faire l'unanimité, ce nouveau ticket à gratter pose la question de l'intention : véritable engagement pour la biodiversité ou opération de greenwashing ?

Le principe est simple. Le joueur achète un ticket à trois euros. La part des mises censées revenir à l'État sont alors reversées à l'Office français de la biodiversité (OFB). 10 à 15 millions d'euros sont espérés. Cette "Mission nature", doit bénéficier à 20 projets sélectionnés par le ministère de l'Environnement. Parmi les plus emblématiques, celui qui vise à la réintroduction d'une espèce de vautour (le Gypaète barbu) dans les Alpes ou celui qui envisage la réhabilitation des populations de tortues d'Hermann au Cap Taillat (Provence Alpes-Côte d'Azur). Si le Gouvernement et la FDJ se félicitent de l'initiative, les associations environnementales sont plus partagées.

Parmi les plus engagés sur le sujet, France Nature Environnement. L'association crie "à l'arnaque" et dénonce la mauvaise utilisation des fonds au regard de l'objectif poursuivi. "Mieux vaut donner à une association que de jouer au loto", argue-t-elle. Pour appuyer son propos, l'association créée en 1968, compare les deux formules et

dénonce les mirages du ticket à gratter. Au-delà de l'efficacité des sommes récoltées, l'association note un paradoxe. Vouloir sauver la biodiversité en imprimant des centaines de milliers de tickets plastifiés. Auditionnée en février 2023 par le Sénat, la présidente de l'ANJ, chargée de la régulation des jeux d'argent et paris autorisés en France, a alerté sur les risques d'addiction du futur "loto de la biodiversité". L'argument tient à l'attractivité du sujet. La biodiversité préoccupe les jeunes générations. Ce loto risque donc de les attirer vers des jeux d'argent avec un risque élevé d'addiction. Un avis partagé par le rapporteur général du Budget, Jean-François Husson (LR) qui a appelé à «tourner le dos à un vent de populisme vert». Impossible de savoir si la promesse de gagner jusqu'à 30 000 € a déplacé les foules. En effet, la FDJ n'a à ce jour livré aucun chiffre sur les ventes du fameux ticket.

ANNEXE 9 =Projet de loi de finances pour 2023,  
Direction de la Séance, N°I-139, 17 novembre 2022, (1ère  
lecture) par M. HUSSON

Objet

•L'article 15 B prévoit qu'une partie des prélèvements assis sur les « jeux de la biodiversité » organisés par l'Agence nationale des jeux soit affectée à l'Office français de la biodiversité. Les « jeux de la biodiversité » n'existent pas encore, mais l'article a vocation à rendre possible la création en 2023 d'un « loto de la biodiversité », sur le modèle du loto du patrimoine.

•La création d'un tel jeu de hasard et d'argent ne paraît pas adaptée au financement des politiques de la biodiversité. Le loto du patrimoine est centré sur un secteur précis, celui de la rénovation du patrimoine, tandis que la protection de la biodiversité est une politique plus diffuse, qui est menée à large échelle. La restauration d'un espace naturel suppose des dépenses continues, dont les résultats peuvent être difficilement visibles à court terme.

•D'une manière plus générale, la création de nouveaux jeux de hasard et d'argent pour financer des politiques publiques doit être strictement limitée. Il convient d'ailleurs de noter que, dans son arrêt du 15 septembre 2011, Dickinger et Ömer (C-347/09), la Cour de justice de l'Union européenne a décidé que la publicité pour un jeu

de hasard et d'argent organisé par le titulaire d'un monopole public ne saurait « viser à encourager la propension naturelle au jeu des consommateurs en stimulant leur participation active à celui-ci, notamment en banalisant le jeu ou en donnant une image positive liée au fait que les recettes récoltées sont affectées à des activités d'intérêt général ».

•Par ailleurs, le loto du patrimoine était censé être un dispositif unique, créé sur mesure pour la rénovation du patrimoine. La multiplication de nouveaux lotos pour financer des objectifs divers risque d'affaiblir la lisibilité et la cohérence de ces dispositifs, tout en donnant l'impression que l'État se défait de ses politiques publiques.

•Le présent amendement propose, en conséquence, de supprimer cet article.

ANNEXE 10 = EN DÉPLACEMENT DANS LE JURA, MACRON S'EST ARRÊTÉ DANS UN BAR PMU ET A GAGNÉ AU LOTO DE LA BIODIVERSITÉ (BFM TV, 25/II/2023, Juliette Desmonceaux avec AFP)

Le président a opéré un arrêt impromptu dans un café lors d'un déplacement dans le Jura. Il en a profité pour jouer au nouveau jeu "Mission nature" de la Française des Jeux. Un visiteur inattendu. Emmanuel Macron s'est arrêté vendredi, à l'occasion d'un déplacement dans le Jura, dans un PMU, de façon impromptue et a joué au [Loto de la biodiversité](#), gagnant à deux reprises. Après avoir pris un café, selon [Le Progrès](#), le président de la République dit avoir misé une première fois trois euros, en avoir gagné six, puis avoir rejoué cette somme et avoir gagné une nouvelle fois six euros, pour un gain total de six euros donc. Cette scène inhabituelle s'est déroulée au café de la Poste de Moirans-en-Montagne, dans le parc naturel régional du Haut-Jura.

"Ça a été une très belle surprise", s'amuse le patron de l'établissement Fernando Guilherme auprès du journal Le Progrès. «Monsieur Macron a dit que c'était un imprévu, qu'il a décidé de boire un petit café après avoir mangé un sandwich dans sa voiture. Et j'ai de la chance que ça soit tombé sur mon établissement", raconte-t-il. Rapidement, des curieux ont remarqué la présence de ce surprenant visiteur et se sont amassés près du café. «Il est très, très, très sympa et a joué le jeu de la photo avant de repartir", assure Fernando Guilherme, heureux de ce client imprévu. "(Le président) a

bien dialogué, il est resté dehors aussi et a pris des photos avec tout le monde", assure le patron du café. Emmanuel Macron s'est rendu vendredi dans le Jura afin de planter un arbre, à l'occasion du lancement du programme élève». L'objectif est, qu'à partir de la prochaine rentrée, l'État permette à tous les collégiens de planter des arbres. Il s'agit d'une démarche présentée par l'Élysée comme "symbolique, républicaine et avec une vocation pédagogique" sur les enjeux environnementaux.

ANNEXE 11 = THOMAS PESQUET, BIXENTE LIZARAZU... QUI POUR INCARNER LE FUTUR LOTO DE LA BIODIVERSITÉ (Hélène Terzian bfm avec RMC, 25/10/2022 )

Comme pour le patrimoine, le gouvernement veut organiser un loto pour la biodiversité. Et comme Stéphane Bern est l'ambassadeur du premier, les dirigeants politiques lui cherchent un homologue pour ce nouveau jeu. Tout en haut de leur liste, un nom: celui de Thomas Pesquet. On connaissait **le loto du patrimoine**, avec Stéphane Bern. Il y aura bientôt un loto de la biodiversité et le gouvernement cherche une personnalité pour l'incarner. Et déjà plusieurs noms circulent pour ce poste d'ambassadeur. Le candidat cinq étoiles, celui qui coche toutes les cases car il est à la fois extrêmement populaire, et très sensible à la cause, c'est **Thomas Pesquet**. Astronaute, figure très engagée, il prend notamment des clichés depuis l'espace pour témoigner des dégâts du réchauffement climatique sur notre planète. Le profil idéal. Conseillers ministériels et porteurs du projet égrènent aussi des noms qui ne sont pas forcément associés à la biodiversité pour toucher un public encore plus grand. On évoque l'ex-footballeur Bixente Lizarazu, engagé contre la pollution des plages.

D'autres plaident pour que le poste soit pourvu par une femme: la footballeuse Wendy Renard ou l'animatrice et ex-miss France Laury Thiellmann. Le nom de la présentatrice d'un JT de 20h est même évoqué. L'idée, c'est donc de mettre un coup de projecteur sur la biodiversité sous la forme d'un jeu. Un jeu de grattage élaboré d'ici un an, par la Française des Jeux. L'objectif est que les fonds récoltés soient investis dans la protection de sites naturels en danger tels que des étangs pollués, des zones où les espèces sont menacées, des forêts incendiées... Les citoyens pourront même voter pour les missions qu'ils souhaitent financer, via une plateforme, sur le modèle du loto du patrimoine. Cette fois, le jeu sera moins cher, 3 euros. L'office français de la biodiversité espère recueillir au moins 10 millions d'euros.

Ce "loto de la biodiversité", il est soutenu au plus haut sommet de l'État. C'est même la Première ministre, Elisabeth Borne, qui a sauvé in extremis ce projet puisqu'il s'agit à



l'origine d'un amendement dans le projet de loi de finances, **adopté par 49-3**, qui a bien failli passer à la trappe. Visiblement, Bercy n'en voulait pas parce que ce sont autant de recettes qui ne vont pas dans les caisses de l'État. Aujourd'hui, le dossier est piloté par Christophe Béchu, le ministre de la Transition écologique, sous la tutelle de Matignon. Et la question de l'incarnation devra donc bientôt être tranchée. Il se dit même que Stéphane Bern, ambassadeur du loto du patrimoine, pourrait être consulté pour donner un avis sur le nom de son homologue à la biodiversité.

ANNEXE 12 = Euro Millions : le gagnant des 200 millions d'euros donne sa fortune à une fondation de protection de l'environnement ( VIRGILE GUILHAMET6/04/2022 , la dépêche .fr-la dépêche du midi))



Stéphane Pallez, PDG du groupe FDJ, avait remis la somme historique de 200 millions d'euros au grand gagnant Euro millions du vendredi 11 décembre 2020. FDJ

**l'essentiel** Le vendredi 11 décembre 2020, un joueur originaire du sud de la France avait remporté 200 millions d'euros à l'Euro Millions. Aujourd'hui, avec cet argent, il déclare avoir créé une fondation dédiée à la protection de l'environnement.

Il projetait déjà il y a deux ans de "créer sa propre fondation", "d'y injecter plusieurs dizaines de millions" et

"de faire des dons, notamment, aux hôpitaux". C'est désormais chose faite. Le deuxième plus grand gagnant de l'Euro Millions, surnommé "Guy" dans les communiqués de la Française des Jeux (FDJ), **avait remporté le 11 décembre 2020** la somme colossale de 200 millions d'euros. Originaire du sud de la France, ce retraité, ancien cadre, était devenu en l'espace de quelques minutes la 400ème fortune de France. Deux ans plus tard, ce joueur occasionnel d'Euro Millions, dont la priorité a toujours été "d'aider le plus de gens possibles", est en train de transférer la quasi-totalité de son pactole à Anyama, une fondation dédiée à la protection de l'environnement, créée dans la plus grande discrétion il y a tout juste un an ce mercredi, révèle *Le Parisien*.

"J'ai transmis la majeure partie de mon gain et donnerai progressivement la quasi-totalité", assure le généreux donateur, qui souhaite toujours garder l'anonymat : "je ne cherche pas à me faire connaître", insiste-t-il, lui qui "souhaite continuer à vivre paisiblement, dans la discrétion la plus totale. «On n'a jamais vu une initiative de cette envergure, avoue au même journal Isabelle Cesari, responsable des relations grands gagnants à la Française des jeux. "Mais on a aussi rarement vu des gains de cette ampleur. Souvent, cela va de concert."

ANNEXE 13 = Dans les bars-tabacs, le Loto de la biodiversité laisse pantois (reporterre le média de l'écologie) 24 octobre 2023, laury Anne cholez

Le gouvernement vient de lancer son Loto de la biodiversité. Ce jeu à gratter permettrait de financer des projets de restauration. Pour les associations écologistes, il s'agit surtout d'une opération de « greenwashing ». Paris, reportage

Il est 9 h 30 et quelques personnes sirotent un café les yeux rivés sur leur téléphone. Des tickets perdants jonchent le sol. À l'entrée du tabac-bar Le Chiquito, dans le 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris, c'est un défilé permanent d'habitues venant acheter du tabac, des jeux, parfois les deux. Black Jack, Cash, Amigo, Goal, As de cœur ou Loto classique. Personne n'a encore demandé le Mission nature, le nouveau Loto de la biodiversité lancé le 23 octobre par le gouvernement. Son objectif : récolter de l'argent pour financer vingt projets de renaturation sélectionnés par l'Office français de la biodiversité (OFB). Parmi eux : la sauvegarde des populations de tortues d'Hermann dont l'habitat a été dévasté par les incendies de forêt dans le Var à la fin de l'été 2017, ou encore la restauration des cinq tourbières



des Vosges. « Il y a plein de manières de protéger la nature. En alliant l'utile et l'agréable [...] [ce jeu] va créer une sorte d'élan de générosité et de curiosité autour de la nature », a assuré Sarah El Hairy, la secrétaire d'État à la biodiversité, au micro d'Europe 1. De là à créer un vrai engouement du côté des joueurs, rien n'est moins sûr.

« Les gens qui achètent un jeu de grattage veulent gagner de l'argent et pas être écolos. Ça ne va pas les intéresser », suppose Jérôme, le buraliste dudit bar-tabac parisien. Pour lui, les joueurs ne consulteront pas le QR code permettant de découvrir la vingtaine de projets qu'ils vont indirectement subventionner : « Ils ne veulent pas se prendre la tête. Les gens grattent pour gratter et gagner. » Un homme achète enfin le fameux jeu et s'installe à une table pour le gratter. « Quand il y a une nouveauté, je l'achète pour voir si je peux gagner. Mais je ne m'intéresse pas à l'écologie », assure-t-il. Quelques minutes plus tard, Aziz, un habitué, prend lui aussi un ticket dont les couleurs « lui font penser à la nature ». Il gratte, remporte 6 euros. « Je suis content car j'ai gagné, je pense que j'en reprendrai un autre. Et puis j'ai contribué à quelque chose. »

Avec ses deux grands lacs bleus en forme d'empreinte de pieds bordés de forêts, l'image du ticket Mission nature tranche avec celui des autres jeux. On gratte d'abord le lac de gauche. Si l'on découvre plus d'arbres que de bouteilles en plastique, c'est gagné. Puis on s'attaque au lac de droite. Il faut dévoiler trois fois le même montant pour remporter la mise (de 3 à 30 000 euros). Au total, la FDJ espère vendre 14 millions de tickets. Selon la Française des jeux (FDJ), il y a 1 chance sur 3,21 de gagner un gain, un chiffre dans la moyenne d'autres jeux. Mission nature coûte 3 euros, dont 43 centimes seront reversés à l'Office français de la biodiversité. Le reste des gains se répartit entre les détaillants (18 centimes), la Française des jeux (20 centimes), les taxes (21 centimes) et les joueurs (1,98 euro). Le faible montant destiné aux projets de renaturation et plus globalement ce système de Loto est critiqué par certaines associations environnementales, notamment France Nature Environnement (FNE). « Avec cette opération, la FDJ arrive donc à la fois à générer de nouvelles recettes et à se légitimer en faisant croire que ces jeux sont "utiles socialement", explique l'association dans un communiqué. Ce type de jeu entretient la confusion entre les jeux d'argent et le financement d'actions d'intérêt général, comme l'avait déjà fait le Loto du patrimoine institué en 2017, dont seulement 12 % des recettes ont été reversées à la Mission patrimoine. » Pour FNE, il vaudrait mieux donner

directement aux acteurs concernés. Il s'agirait même d'un « *greenwashing du jeu* », dénonçait en février la sénatrice socialiste Angèle Prévile, lors d'une audition devant la commission des finances du Sénat. Dans le bar-tabac Le Chiquito de Paris, Jérôme s'avoue aussi dubitatif. « *On va couper des arbres pour faire des jeux de grattage papier, c'est un peu hypocrite, non ? Je pense que c'est surtout pour faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'État* », estime le buraliste, tout en servant ses clients d'une main habile. Il rappelle également que ces tickets sont imprimés de l'autre côté de l'Atlantique, dans une usine de Montréal. Une fabrication pas vraiment bas carbone...

Sur la dizaine de buralistes parisiens interrogés, beaucoup pensent que leurs clients ne seront pas intéressés par l'aspect écologique du jeu. Seule la nouveauté leur donnera envie d'acheter. « *Il y a une superstition : les gens croient qu'ils gagnent plus avec les nouveaux jeux* », explique un jeune buraliste situé à côté de la gare de l'Est (10<sup>e</sup> arrondissement). Dans un document de l'Autorité nationale des jeux, on peut lire que la FDJaimerait « *séduire des joueurs occasionnels, voire des non-joueurs* » grâce à ce Loto de la biodiversité. Un objectif contraire à la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives, adoptée par le gouvernement en mars. Une contradiction qui ne pose aucun problème à la secrétaire d'État, Sarah El Haïry. Mission nature est « *d'intérêt général. Ce n'est pas un jeu qui entraîne de l'addiction [...]* Le problème de l'addiction, c'est tous ces jeux en ligne », a-t-elle expliqué sur Europe 1. Mais pour France Nature Environnement, cette opération pose « *des questions éthiques, puisqu'elle cible les joueurs, notamment les plus fragiles, qui pensent améliorer leur situation financière tout en contribuant à une cause d'intérêt général* ». Centrer le ticket à gratter sur une thématique écologique pour attirer les jeunes est « *une offre qui va être particulièrement addictive pour les jeunes* », dénonçait ainsi Isabelle Falque-Pierrotin, la présidente de l'Autorité nationale des jeux (ANJ), lors de l'audition devant la commission des finances du Sénat en février dernier. Au Tabac de la bourse, à côté de la place de la République, Line, une jeune buraliste, n'était pas vraiment au courant des modalités de Mission nature jusqu'à notre venue. « *C'est une bonne idée, j'espère que cela encouragera les gens à prendre ce jeu* », espère-t-elle. Ayant entendu notre échange, un client s'approche pour acheter un ticket. « *Je ne joue pas trop, mais vous avoir écouté m'a donné envie* », assure-t-il. Il gratte, sans succès. « *Domage que je n'ai pas gagné, ça aurait fait une belle photo.* » S'il trouve qu'un jeu à gratter écolo est une bonne idée, il préférerait que le gouvernement mette en place une réelle

politique en faveur de l'environnement. « L'État se décharge, il ne fait pas grand-chose. Regardez le recul sur les pesticides ! On a un gouvernement vraiment pas écolo ! » Pas sûr que cette opération de communication gouvernementale change la donne.

#### ANNEXE 14 =

Annexe = Inflation : les Français boivent moins de vin et l'achètent moins cher Les Français seraient-ils en phase de désamour avec la bouteille de vin ? Selon NielsenIQ, ce produit subit les effets de l'inflation, comme tous les autres produits alimentaires.  
(Le progrès 7 avril 2023 )

- C'est l'un des emblèmes de l'Hexagone, avec la baguette de pain et le béret : les Français seraient-ils en phase de désamour avec la bouteille de vin ? Selon NielsenIQ, ce produit subit les effets de l'inflation, comme tous les autres produits alimentaires. « Les Français en consomment moins, quelle que soit sa couleur et descendent en gamme », commente Nicolas Léger, expert et directeur analytique du cabinet spécialisé.
- Entre février 2022 et février 2023, l'inflation des vins qu'elle a relevée est à +9,8%. Les dépenses des Français sur cette période progresse légèrement (+1,6%) mais sa consommation baisse : 2 litres en moins par an et par foyer. Entre 2019 et 2022, ce sont surtout les familles qui ont réduit le plus leur consommation de vin (-14%), que ce soit du rouge, du rosé ou du blanc, ainsi que les moins de 50 ans sans enfant (-11%) tandis que les plus de 50 ans ont une consommation qui résiste (-3%).
- Les familles pèsent très lourd dans la balance puisqu'elles sont responsables de 45% des pertes de vins en volume entre 2019 et 2022. Quant aux seniors, ils représentent près de la moitié des pertes en volume sur le vin rouge.
- Si les 35-49 ans réduisent leur consommation d'alcool (-7%), les jeunes (18-35 ans) développent quant à eux des achats d'alcools moins valorisés. Les seniors (65 ans et +) sont les seuls à augmenter leur consommation d'alcool, notamment celle de vins blancs et rosés. La descente en gamme est également un fait marquant noté par NielsenIQ. Les Français se tournent vers des produits moins coûteux, quelle que soit la couleur du vin : une valorisation en baisse de -4,1% pour le vin

rouge, -4% pour le blanc, -2,3% pour le rosé (comparaison entre février 2023 et février 2022).

- Enfin, si les Français sont moins nombreux à consommer du vin rouge (14,8 millions d'acheteurs / perte de 629 000 foyers entre 2019 et 2022), le vin blanc les séduit davantage (17,4 millions d'acheteurs / + 192 000 foyers). Si le vin blanc reste un achat occasionnel, son prix reste plus attractif en moyenne. Ce sont ainsi les appellations de vins blancs et rosés qui parviennent à séduire les consommateurs, la Provence étant la région qui recrute le plus d'acheteurs en 3 ans : +734 000 acheteurs soit +16.5%.

ANNEXE 15 = Le Sénat supprime le loto de la biodiversité ( François VIGNAL, Public Sénat, 29/11/2023

Dans le cadre de l'examen du budget, les sénateurs ont supprimé le jeu de grattage qui permet un complément de financement pour la défense de la biodiversité. *« Ce n'est pas une bonne chose de mêler la biodiversité avec des loteries »*, a estimé le rapporteur LR du budget, Jean-François HUSSON. Le gouvernement pourra rétablir le jeu, lors du retour du texte devant l'Assemblée. Pas de grattage. Les sénateurs, qui examinent depuis bientôt une semaine le budget 2024, ont supprimé mercredi, en début de soirée, le loto de la biodiversité. Décidé l'année dernier dans le précédent projet de loi de finances (PLF), ce loto a été lancé le 23 octobre dernier. A l'image du loto du patrimoine, il vise à ramener un peu plus d'argent pour la défense de la biodiversité et, plus globalement, à donner un coup de projecteur au sujet.

Mais le principe n'est pas vraiment du goût des sénateurs. Le rapporteur général du budget, le sénateur LR Jean-François HUSSON, a pointé du doigt *« ce loto venu d'ailleurs, dit de la biodiversité »*. Le Sénat a adopté son amendement de suppression de l'article du PLF qui prévoit de prolonger d'un an le jeu de grattage. *« Il était expérimental pour un an. Je ne vois pas ce qu'il a prouvé. Vous considérez que l'expérimentation est réussie. Au regard des différents arguments, qu'on a eu l'occasion de présenter pour expliquer que c'était un mauvais choix, je veux ici confirmer que c'est un mauvais choix. Ce n'est pas une bonne chose de mêler la biodiversité avec des loteries, des tickets à 3 euros, qui sont finalement une proposition assez contrintuitive, qui invitent les jeunes à faire du grattage pour soi-disant donner quelques centimes d'euros à la biodiversité »*, a estimé Jean-François Husson, avant d'ajouter : *La biodiversité est un sujet mais il mérite d'être abordé autrement que par des jeux de loterie et de hasard.* Le sénateur communiste, Éric BOCQUET, a défendu un amendement identique, lui aussi adopté. *« Sur un*

ticket à gratter vendu 3 euros par la Française des jeux, seuls 43 centimes sont reversés à l'Office français de la biodiversité. Pour un gain escompté, à son lancement, de 6 millions d'euros, franchement, nous ne pensons pas la réponse adaptée. Remettre la lutte de la biodiversité entre les mains du hasard et de la chance, ça nous paraît un peu léger », a dénoncé le sénateur PCF du Nord.

« Un peu surpris de cette volonté de suppression », le ministre des Comptes publics, Thomas CAZENAVE a souligné que « ce sont d'abord des ressources en plus. C'est 6 millions d'euros en plus. Mais ce n'est pas comme si on ne faisait rien pour la biodiversité. L'eau et la biodiversité, sur le PLF 2024, c'est 264 millions d'euros. Ces 6 millions d'euros de plus, pourquoi s'en priver ? D'autant, que vous avez supprimé aussi la redevance eau et les 400 millions d'euros qui allaient avec. Pour la clarté des débats, c'est bien de le dire ». Alors que les sénateurs ont été de fervents défenseurs du loto du patrimoine depuis son lancement, le ministre a pointé une forme de deux poids deux mesures. « Je ne comprends pas. Moi j'ai l'impression que quand on parle loto du patrimoine, tout le monde est content. Et quand on parle loto de la biodiversité, ça ne va pas. C'est le même principe », a lancé Thomas CAZENAVE qui s'étonne de ce qui serait « une forme d'incompatibilité intrinsèque, entre jeu de hasard, loto et biodiversité, qui n'existerait pas pour le patrimoine... » Le gouvernement, dans le probable nouveau recours au 49.3, lors du retour du texte devant l'Assemblée, pourra rétablir le loto de la biodiversité.

« Je ne suis pas là pour faire un numéro de fleuret. Jean-François HUSSON, Je dis simplement que le niveau d'engagement n'est pas le même », répond qui relève que pour « le loto du patrimoine, le ticket est à 15 euros. La part (qui revient au patrimoine) est proportionnellement nettement supérieure à celle sur les tickets à 3 euros pour le loto de la biodiversité, où c'est quelques dizaines de centimes ». Estimant que « c'est illogique d'inciter au jeu pour la biodiversité », il a appelé le ministre à mettre plutôt directement « 6 millions d'euros en plus » dans le budget biodiversité. « C'est un vote évidemment piégé », a tenu à réagir le sénateur écologiste, Ronan DANTEC « car tous les raccourcis sont possibles ». Le sénateur de Loire-Atlantique a lancé au passage une idée, en forme de pirouette : « Monsieur le ministre, on peut vous faire une proposition : vous intégrez la biodiversité dans le loto du patrimoine, comme ça, on dira bien clairement que la biodiversité, fait partie du patrimoine ».

-----